

Bilan économique 2023

Insee Conjoncture Bretagne n° 49

Juin 2024



Les différentes analyses de ce bilan économique régional de l'année 2023 ont été rédigées par l'Insee ainsi que par les partenaires suivants : la Banque de France, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf), la Direction régionale des douanes, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). L'Insee Bretagne les remercie vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.



Coordination

Insee - Direction régionale de Bretagne

Contributions

Banque de France

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) de Bretagne

Direction régionale des douanes de Bretagne

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets) de Bretagne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Bretagne

Directrice de la publication

Nathalie Caron

Rédactrice en chef

Marion Julien-Levantidis

Chef de projet

Jean-Marc Lardoux

Auteurs

Philippe Bonnafous (Douanes)

Clément Bortoli (Insee)

Muriel Cazenave (Insee)

Linda Deschamps (Draaf)

Charlotte François (Banque de France)

Cyril Gicquiaux (Dreal)

Jean-Marc Lardoux (Insee)

Christelle Lechat (Banque de France)

Marie Matrot (Insee)

Stéphane Moro (Dreets)

Agnès Palaric (Insee)

Gaston Vermersch (Insee)

Maquette

Nathalie Noël

Bureau de presse

Christelle Marcault

02 99 29 34 90

ISSN 2416-9110

© Insee 2024

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de mars à mai 2024. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Le champ d'étude par défaut est la France entière, sauf indication contraire.

Sommaire

Synthèse régionale	6
Un léger ralentissement de l'économie bretonne en 2023	
Contexte national	8
En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé	
Emploi salarié	10
En 2023, la Bretagne affiche la plus forte hausse de l'emploi salarié des régions métropolitaines	
Chômage et politiques de l'emploi	14
En 2023, légère dégradation du marché du travail	
Démographie d'entreprises	16
Léger recul des créations d'entreprises et nouvelle forte hausse des défaillances	
Bilan annuel des entreprises	18
Résiliente en 2022, l'économie bretonne ralentit en 2023	
Commerce extérieur	20
Nette amélioration du solde des échanges commerciaux en 2023	
Agriculture	22
Les prix des produits agricoles et des intrants restent élevés	
Construction	24
Une conjoncture très dégradée dans la construction en 2023	
Tourisme	26
Les campings à l'origine du dynamisme touristique en Bretagne	
Transports	28
Les immatriculations de véhicules repartent à la hausse, le trafic aérien se replie légèrement	
Transition énergétique	30
La couverture énergétique de la Bretagne s'améliore et la production d'énergies renouvelables progresse	
Définitions	32
Pour en savoir plus	38

Un léger ralentissement de l'économie bretonne en 2023

En 2023, dans un contexte international instable et inflationniste, l'économie bretonne apparaît un peu moins dynamique qu'en 2022. La hausse du chiffre d'affaires des entreprises observée dans tous les grands secteurs est moins marquée en 2023. De même, l'activité mesurée par le nombre d'heures rémunérées progresse moins en 2023 que l'année précédente.

Pourtant, avec 16 300 emplois créés en un an, la Bretagne affiche la plus forte hausse de l'emploi salarié des régions métropolitaines. Le taux de chômage (6,1 % de la population active), bien qu'en légère hausse, reste à un niveau bas, bien inférieur au niveau national (7,5 %).

Par ailleurs, le déficit commercial de la région s'améliore grâce à une diminution des importations, les productions agricoles sont fortement valorisées, le secteur du tourisme reste dynamique grâce à une montée en gamme de l'offre d'hébergement et les immatriculations de véhicules repartent à la hausse. Enfin, la couverture énergétique de la Bretagne s'améliore et la production d'énergies renouvelables progresse nettement.

Mais la Bretagne doit aussi faire face à des indicateurs économiques moins favorables en 2023 : la création nette d'emplois salariés diminue par rapport à 2022 et le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 1,0 %, plus qu'en France. Le nombre de créations d'entreprises est en repli et celui des défaillances de nouveau en forte croissance. Enfin, la conjoncture est très dégradée dans la construction, avec une chute à la fois des autorisations de construction et des mises en chantier.

Dans tous les grands secteurs, une hausse du chiffre d'affaires plus faible en 2023

En 2023, l'économie bretonne évolue dans un contexte international instable et inflationniste. La progression du chiffre d'affaires dans les trois plus grands secteurs est moindre que celle enregistrée l'année précédente (+5,2 % en 2023 contre +14,5 % en 2022 dans l'industrie, +4,5 % contre +8,2 % dans les services marchands, +3,8 % contre +7,4 % dans la construction). Ces performances sont d'ailleurs légèrement inférieures aux prévisions d'activité formulées l'an dernier par les entreprises après de la Banque de France, sauf pour la construction qui résiste mieux que ce qui était envisagé. D'autre part, les tensions inflationnistes et l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie induisent un effet prix, qui nuance cette croissance des chiffres d'affaires.

Une augmentation de l'activité moins marquée qu'en 2022

Mesurée par le nombre d'heures rémunérées par les employeurs à leurs salariés, l'activité en Bretagne était pour chaque mois de l'année 2022 supérieure à celle du même mois de l'année 2021

► **figure 1.** C'est également le cas en 2023

Avertissement

En décembre 2023, dans le secteur de la construction, la variation des heures rémunérées n'est pas représentative de la variation de l'activité qu'elle est censée illustrer. Les heures rémunérées dans la construction sont, dans quasiment toutes les régions, par rapport au mois de décembre 2022, en forte augmentation en décembre 2023. Ces évolutions viennent du fait que, dans la construction, les congés des salariés ne sont pas rémunérés directement par l'employeur mais par des caisses indépendantes et ne sont donc pas pris en compte. Or le positionnement atypique des vacances scolaires a entraîné moins de congés en décembre 2023 qu'en décembre 2022.

par rapport à 2022 mais de façon moindre, notamment pour les mois du second semestre. Cette même évolution s'observe au niveau national. En 2023, l'activité progresse à nouveau dans tous les grands secteurs de l'économie régionale, mais à des degrés divers ► **figure 2.** Ceux des services (services principalement marchands et services principalement non marchands) sont les véritables moteurs de l'économie bretonne en 2023. La construction et, à un degré moindre, l'industrie sont dynamiques au 1^{er} semestre, mais l'activité y ralentit nettement au second.

La Bretagne affiche la plus forte hausse de l'emploi salarié des régions métropolitaines

Entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi salarié progresse deux fois plus vite en Bretagne qu'au niveau national (+1,2 % contre +0,6 %). Fin décembre 2023, la région compte 1 325 000 emplois salariés, soit 16 300 de plus en un an. Le nombre d'emplois salariés progresse dans chacun des quatre départements bretons, mais l'Ille-et-Vilaine porte à elle seule plus de la moitié des créations nettes d'emplois. Le tertiaire non marchand apparaît comme le principal moteur de la croissance avec 9 100 emplois créés dans la région, devant le tertiaire marchand (+6 400). Dans l'industrie, l'emploi progresse légèrement, tandis que dans la construction, il est en léger repli. Le secteur agricole gagne des emplois dans un contexte de baisse nationale.

Après un pic historique fin 2022, l'emploi intérimaire se replie fortement en 2023. Ainsi, 44 000 intérimaires sont dénombrés fin 2023, soit 2 800 de moins qu'un an auparavant (-6,0 %). Le recul est un peu plus marqué au niveau national (-6,7 %).

Une légère dégradation du marché du travail

En Bretagne, le taux de chômage s'établit à 6,1 % de la population active fin 2023, en hausse de 0,4 point sur un an comme en France. Il est inférieur de 1,4 point au taux national (7,5 %) et reste le 2^e plus faible des

régions françaises, après celui des Pays de la Loire. Il augmente dans tous les départements bretons, de 0,2 point dans les Côtes-d'Armor à 0,5 point en Ille-et-Vilaine.

Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans activité), de même qu'en catégorie A, B ou C (sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, et tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi), augmente de 1,0 % dans la région, alors qu'en France, il est en hausse plus limitée pour l'ensemble des catégories A, B, C et en recul pour la seule catégorie A. Cette hausse sur un an est très marquée parmi les jeunes, en catégorie A (+7,4 %) comme en catégorie A, B ou C (+5,0 %). Par ailleurs, elle impacte davantage les hommes que les femmes. Fin 2023, 44 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue et le recours à l'apprentissage ralentit.

Léger recul des créations d'entreprises et nouvelle forte hausse des défaillances

En 2023, 38 600 entreprises ont été créées en Bretagne, soit 500 de moins qu'en 2022. Cette baisse du nombre de créations d'entreprises fait suite à sept années consécutives de hausse. Les immatriculations de micro-entrepreneurs augmentent de 7,1 % en 2023, alors que celles des sociétés et des entreprises individuelles sont en net repli (respectivement -10,9 % et -13,9 %). Les évolutions diffèrent également selon les départements bretons, avec une baisse en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan et une légère hausse dans les Côtes-d'Armor et le Finistère. La situation varie aussi selon le secteur d'activité, avec une progression des créations dans l'industrie et dans les services aux entreprises et, au contraire, un recul dans la construction.

Les défaillances d'entreprises se situent désormais à un niveau supérieur à celui de 2019. Elles sont en effet en forte augmentation pour la deuxième année consécutive (+34,0 % après +61,1 %, en lien

avec l'arrêt progressif des mesures de soutien aux entreprises suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Nette amélioration du solde des échanges commerciaux en 2023

En 2023, les échanges extérieurs de la Bretagne représentent 2,2 % des exportations françaises et 2,1 % des importations. Après le déficit record en 2022 (-3,2 milliards d'euros) marqué par une importante crise énergétique, le solde commercial s'améliore en 2023 (-2,3 milliards), en lien avec la diminution des importations (15,0 milliards) tandis que les exportations stagnent (12,7 milliards). Le premier poste excédentaire reste celui des produits des industries agroalimentaires. Comme les années précédentes, l'Union européenne – avec l'Allemagne et l'Espagne en tête – représente de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne. Parmi les fournisseurs, après une progression notable enregistrée en 2022, la part de la Chine se contracte sensiblement.

Les prix des produits agricoles et des intrants restent élevés

Après la hausse historique des prix à la production et des intrants en 2022, l'année 2023 apparaît également exceptionnelle en matière de prix. Dans un contexte marqué par une réduction des cheptels, les prix à la production du lait, des bovins, des porcins, des volailles et des œufs de consommation augmentent encore, mais baissent au dernier trimestre. Du fait d'une offre mondiale abondante, les cours des céréales reculent, entraînant une diminution du coût de l'alimentation animale, qui cependant reste haut.

Une conjoncture très dégradée dans la construction en 2023

En Bretagne, les autorisations de construction de logements neufs poursuivent leur chute amorcée en 2022. Passant sous le seuil des 25 000 en 2023, elles restent toutefois au-dessus des niveaux enregistrés lors des précédentes crises,

notamment en 2009 suite à celle des *subprimes*. *A contrario*, le nombre d'autorisations de construction de logements en France en 2023 est le plus faible observé depuis 25 ans.

Les mises en chantier de logements dans la région se replient également fortement en 2023 (-25,6 %), dans des proportions proches de celles observées au niveau national. Les surfaces de locaux non résidentiels autorisées à la construction sont en hausse en Bretagne, alors qu'elles enregistrent un repli en France. La baisse des ventes de logements neufs s'accroît, dans des proportions similaires dans la région et au niveau national (respectivement -38,2 % et -37,1 %). Le prix au m² des logements continue d'augmenter, même si la hausse est un peu plus modérée qu'en 2022.

Les campings à l'origine du dynamisme touristique en Bretagne

Sur l'ensemble de l'année 2023, la fréquentation touristique a de nouveau augmenté en Bretagne, pour atteindre 26,5 millions de nuitées. Le dynamisme observé dans les campings de la région a compensé les légères baisses de fréquentation dans les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme. La hausse de la fréquentation observée dans les hôtels et campings 4-5 étoiles est à relier avec une offre haut de gamme en progression de plus de 8 % en 2023. Le nombre de touristes en provenance de l'étranger est en nette augmentation, quel que soit le mode d'hébergement.

Les immatriculations de véhicules repartent à la hausse, le trafic aérien se replie légèrement

Après un recul marqué en 2022, les immatriculations de véhicules neufs repartent à la hausse en 2023, en Bretagne comme au niveau national. Elles demeurent cependant inférieures d'environ 20 % à leur niveau d'avant la crise sanitaire de 2020. Amorcée en 2019, la forte augmentation des ventes de voitures à motorisation alternative

se poursuit. En particulier, la proportion de voitures électriques parmi l'ensemble des immatriculations de voitures neuves a été multipliée par dix dans la région et par huit au niveau national depuis 2019.

Après deux années de hausse, le trafic aérien marque le pas en Bretagne, alors qu'il continue d'augmenter au niveau national. Il reste à un niveau inférieur à celui observé avant la crise sanitaire, et ce particulièrement dans la région (-38,9 % en Bretagne et -7,5 % au niveau national). Seules les lignes internationales, qui représentent 18 % du trafic des aéroports bretons, voient leur nombre de passagers augmenter en 2023. Le transport routier de marchandises continue de diminuer dans la région (-0,2 % en 2023), mais de façon plus modérée qu'en 2022.

La couverture énergétique de la Bretagne s'améliore et la production d'énergies renouvelables progresse

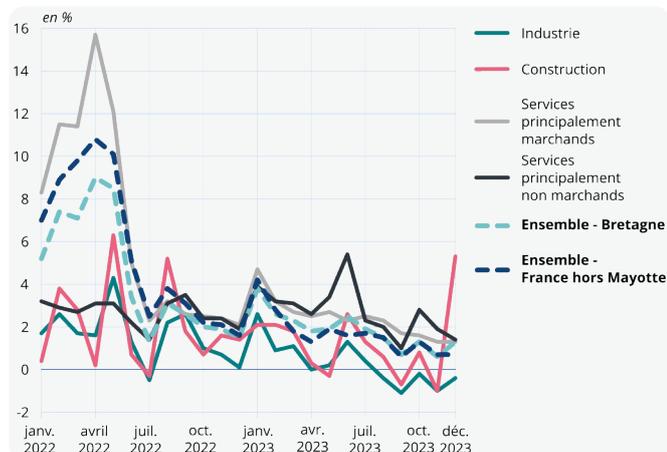
En 2023, la Bretagne couvre presque un tiers de sa consommation électrique, contre moins de 15 % en 2015. L'augmentation notable de la couverture énergétique sur cette période résulte d'une production électrique en forte hausse et d'une consommation en légère baisse.

À l'inverse, la consommation de gaz augmente. Elle est couverte à hauteur de 4 % par une production renouvelable en forte progression.

De même, la production d'électricité grâce aux énergies renouvelables est en nette hausse, mais elle ne couvre encore qu'une faible part de la consommation. Dans la région, l'éolien est l'énergie renouvelable la plus productive et le déploiement de son parc s'est accéléré en 2023 avec la mise en service partielle du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. La production d'électricité solaire et de gaz renouvelable s'accroît également ces dernières années. ●

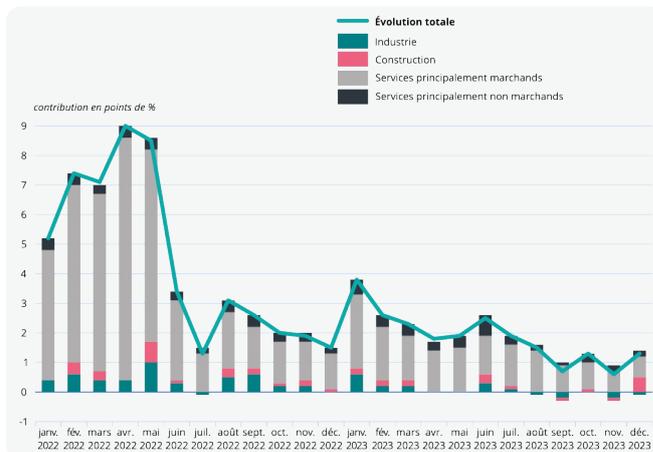
Auteur : Jean-Marc Lardoux (Insee)

► 1. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente - Bretagne



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : secteur privé hors secteur agricole.
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

► 2. Contributions sectorielles mensuelles à l'évolution des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année précédente - Bretagne



Note : ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.
Champ : secteur privé hors secteur agricole.
Source : DSN - traitement provisoire, Insee.

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé

En 2023, le décalage conjoncturel entre les États-Unis et les différentes économies européennes s'est confirmé ► **figure 1**. La croissance américaine a ainsi atteint +2,5 % contre +0,6 % dans la zone euro, où l'activité a été globalement éteinte tout au long de l'année, et +0,1 % au Royaume-Uni. Parmi les principales économies de la zone euro, la France et l'Italie ont connu une dynamique de croissance globalement assez proche en 2023 (+1,1 % en France et +1,0 % en Italie). Le moteur allemand a quant à lui calé (croissance nulle en 2023), tandis que l'économie espagnole a poursuivi son rattrapage (+2,5 %).

L'Europe est restée exposée à des prix énergétiques élevés, bien qu'en repli, et a pâti des effets du resserrement monétaire. L'économie américaine y a été moins sensible, bénéficiant de puissants soutiens budgétaires. En Chine, passé le rebond consécutif à la réouverture de l'économie, la croissance s'est stabilisée à un rythme sensiblement inférieur à celui

de la décennie 2010, pénalisée notamment par la contraction du secteur immobilier. Le ralentissement chinois a, toutefois, un effet global ambigu pour l'économie française : s'il freine l'activité via les canaux commerciaux, il contribue en revanche à la détente des prix des matières premières et constitue ainsi un facteur de soutien.

En France, la croissance de l'économie a été modérée en 2023 : le PIB (en volume) a augmenté de 0,9 % en données brutes (+1,1 % en données corrigées des jours ouvrables), après une hausse de 2,6 % en 2022. La production a ralenti (+1,5 % en volume après +4,1 %).

La croissance de la production est principalement portée par les services marchands, qui ralentissent mais sont en hausse de 2,4 %, et en particulier par les services aux entreprises et d'information-communication. La production en construction est quasi stable (-0,1 %), mais cette stabilité masque un repli important dans la construction de

logements neufs que compense la bonne tenue des activités d'entretien-amélioration et de génie civil. La production industrielle rebondit (+0,5 % après -0,4 %), avec des situations très contrastées suivant les branches. La production de matériels de transport, encore très dégradée en 2022 par rapport à son niveau d'avant-crise, accélère nettement en 2023 (+11,3 % après +7,8 %), les difficultés d'approvisionnement s'atténuant. À l'inverse, la production d'« autres produits manufacturés » se replie de nouveau (-3,6 % après -0,9 %), notamment pour les industries les plus énergivores (chimie, papeterie, métallurgie), très pénalisées par la hausse des prix de l'énergie.

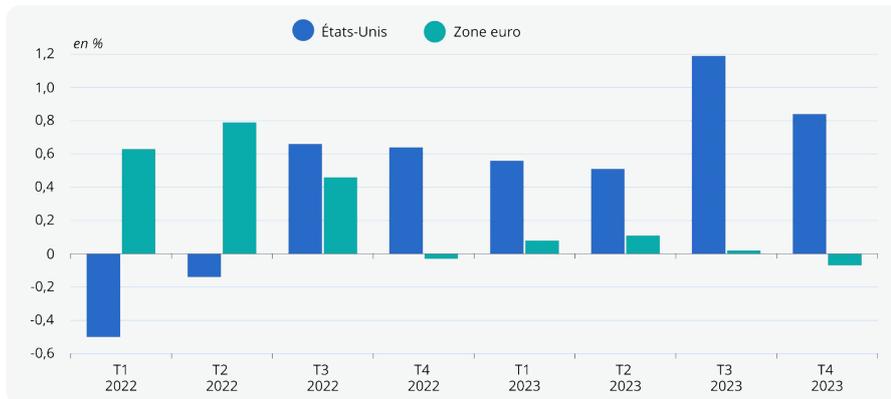
L'emploi salarié a nettement ralenti en 2023, augmentant de 0,6 % sur l'année (soit 156 000 créations nettes d'emploi entre fin 2022 et fin 2023), après +1,4 % en 2022 (soit +376 000 emplois) et +3,2 % en 2021 (soit +814 000 emplois). Le taux de chômage au sens du BIT s'est stabilisé en fin d'année à 7,5 % de la population active. Il est supérieur de 0,4 point à son niveau de fin 2022, qui était le plus bas depuis 1982. La hausse progressive du chômage depuis lors résulte du ralentissement de l'emploi alors que la population active est restée dynamique.

Le pouvoir d'achat des ménages a rebondi, malgré une inflation qui demeure élevée

Après être resté pendant près d'un an sur un plateau autour de +6 %, le glissement annuel des prix à la consommation en France a nettement diminué à partir du printemps 2023, du fait notamment du ralentissement des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires ► **figure 2**. L'inflation est néanmoins restée relativement élevée : en moyenne annuelle, elle s'est établie à +4,9 %, en 2023 après +5,2 % en 2022. L'alimentation a été la principale contributrice à l'inflation d'ensemble entre septembre 2022 et septembre 2023. Dès avril 2023 cependant, les prix des produits alimentaires ont nettement ralenti, en raison du reflux des prix des produits agricoles depuis leur pic de mai 2022. De même, la contribution des prix des produits manufacturés à l'inflation d'ensemble a reflué à compter du milieu d'année. Ce sont désormais les prix des services, tirés par la dynamique des salaires, qui soutiennent l'inflation.

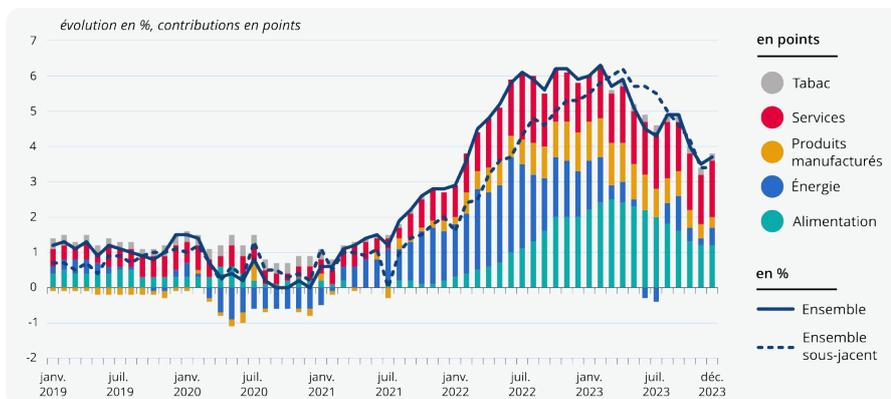
En ce qui concerne les rémunérations, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles et le salaire mensuel de base¹ (SMB) ont été dynamiques en termes nominaux (respectivement +4,1 % et +4,3 %). Cependant, ils ont de nouveau reculé en termes réels (respectivement -0,8 % et

► 1. Croissance trimestrielle du PIB dans la zone euro et aux États-Unis



Sources : Bureau of Economic Analysis, Eurostat.

► 2. Inflation en France et contributions par poste



Lecture : en décembre 2023, l'inflation d'ensemble s'établit à 3,7 % sur un an. L'alimentation contribue pour +1,2 point à l'inflation d'ensemble.

Source : Insee.

-0,6 %). Comme en 2022, ces reculs inédits traduisent le fort dynamisme des prix sur la période récente. En deux ans, le recul du SMB réel atteint ainsi 2,5 %.

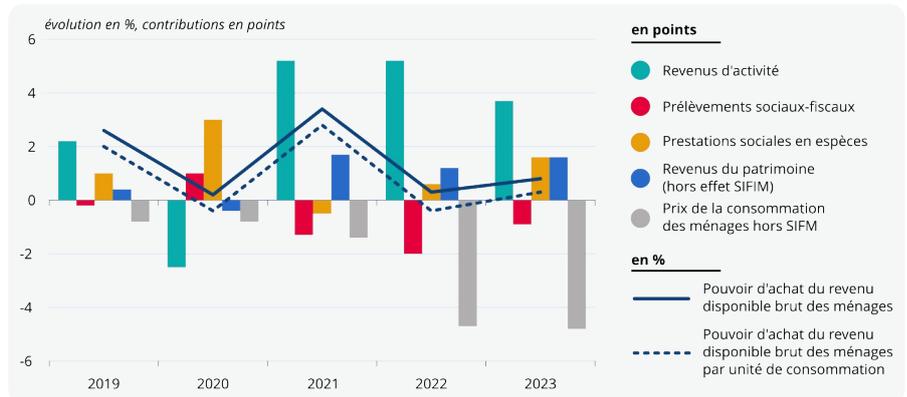
En 2023, le pouvoir d'achat des ménages a accéléré (+0,8 %, après +0,3 % en 2022) ► **figure 3**. Les revenus nets d'activité ont ralenti mais sont restés dynamiques (+5,0 % après +7,2 % en 2022). Les prestations sociales en espèces ont augmenté de 4,7 % après +1,7 %, sous l'effet principalement des revalorisations des retraites (effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2022 et revalorisation résiduelle de janvier 2023) : les retraites ont ainsi progressé de façon soutenue (+5,3 %). Les revenus du patrimoine, corrigés de l'effet SIFIM², accélèrent en 2023 (+7,5 % après +5,8 %) sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt et de versements dynamiques de dividendes et des autres revenus d'investissement. Au total, le revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM de l'ensemble des ménages a accéléré (+5,8 % après +5,0 %).

La consommation des ménages a progressé à un rythme proche du pouvoir d'achat (+0,8 %), si bien que le taux d'épargne des ménages s'est quasiment stabilisé (16,9 % après 16,8 %). Le taux d'épargne reste à un niveau nettement plus élevé que sa moyenne entre 2009 et 2019 (14,7 %). La consommation en produits alimentaires a continué de baisser (-3,6 %, après -3,2 % en 2022). Ces produits sont les plus marqués par l'inflation, avec une hausse des prix de 11,3 % en 2023 (après +6,3 % en 2022). Également très marquée par l'inflation, la consommation en biens énergétiques diminue de nouveau fortement comme en 2022 (-2,5 % après -3,3 %). À l'inverse, la consommation des ménages en services reste dynamique, en particulier dans l'information-communication (+5,6 %), dans les services de transport (+6,7 %) et dans l'hébergement-restauration (+5,5 %).

L'investissement des ménages a sombré, celui des administrations et des entreprises a résisté

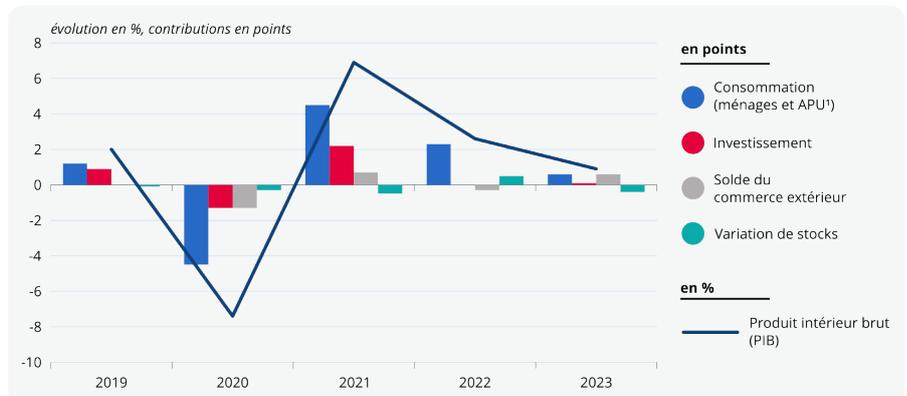
En réponse à la hausse de l'inflation, les principales banques centrales, dont la Banque centrale européenne à partir de l'été 2022, ont procédé à un resserrement rapide des politiques monétaires, entraînant une augmentation du coût du crédit pesant sur l'investissement des entreprises comme des ménages. Ce dernier est de nouveau en forte baisse (-8,5 %), pénalisé par la baisse de l'investissement en construction (-5,6 %) et par celle des achats de biens immobiliers (-18,4 % d'investissement en services techniques, comprenant les frais de notaires). L'investissement des entreprises non financières progresse au même rythme qu'en 2022 (+2,7 % après +2,9 %), toujours porté par l'investissement en services d'information-communication. Au total, l'investissement se redresse légèrement en 2023 (+0,4 % en volume après 0,0 %),

► 3. Variations annuelles du pouvoir d'achat et contributions de ses principales composantes



Lecture : en 2023, les revenus du patrimoine (hors effet SIFIM) contribuent pour +1,6 point à l'évolution du revenu disponible brut (RDB) hors effet SIFIM.
Source : Insee, comptes nationaux.

► 4. Évolution du PIB en volume et contributions à cette évolution



1 : Administrations publiques.
Lecture : en 2023, la croissance du PIB est de 0,9 %. La consommation des ménages et des APU contribue pour 0,6 point à cette croissance.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2020.

principalement porté par les investissements des administrations publiques (+6,9 %), qui augmentent dans les matériels de transport, avec notamment la livraison d'un sous-marin.

Le solde extérieur de la France s'améliore

En 2023, les flux de commerce extérieur en volume marquent le pas après deux années de forte hausse. Les exportations augmentent encore un peu (+2,1 % après +8,2 %), alors que les importations sont quasi stables (+0,3 % après +8,8 %). Le solde extérieur en volume s'améliore légèrement. Cette amélioration s'explique surtout par les biens, en particulier les biens énergétiques : la France est de nouveau exportatrice nette d'électricité, et ses imports en gaz et en pétrole baissent fortement, les stocks ayant atteint des niveaux très élevés. Les exportations de matériels de transport, en particulier en aéronautique, accélèrent nettement, mais les importations, notamment de véhicules électriques, augmentent aussi fortement. Les exportations en volume de services se replient, tirées vers le bas par les

exportations de services de transport (-7,5 %), tandis que les importations de services sont en forte hausse, avec notamment +15,1 % de services de transport et +7,7 % de services aux entreprises. Au final, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été nettement positive en 2023 (+0,6 point), en partie compensée par un mouvement de déstockage (-0,4 point) ► **figure 4**.

Auteurs : Clément Bortoli, Gaston Vermersch (Insee)

1 - Le salaire mensuel de base (SMB) correspond à la composante sous-jacente du SMPT, à côté de la composante conjoncturelle affectée notamment par les versements de primes et les heures supplémentaires.
2 - Les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) mesurent les services d'intermédiation liés à l'octroi de crédits et à la gestion des dépôts par les banques. L'imputation de SIFIM majore l'évolution des revenus du patrimoine dans un contexte de remontée de taux d'intérêt ainsi que le prix de la consommation des ménages, mais l'effet de cette imputation sur l'évolution du pouvoir d'achat du RDB est faible (encadré 2 de l'Insee Première « Les comptes de la Nation en 2023 » [Héam, Meinzel, Morvan, 2024]).

En 2023, la Bretagne affiche la plus forte hausse de l'emploi salarié des régions métropolitaines

Entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi salarié progresse deux fois plus vite en Bretagne qu'au niveau national (+1,2 % contre +0,6 %). S'il augmente dans tous les départements bretons, l'Ille-et-Vilaine porte à elle seule plus de la moitié des 16 300 créations nettes d'emplois en 2023 dans la région. Le tertiaire non marchand apparaît comme le principal moteur de la croissance avec 9 100 emplois créés. Sous l'effet de la baisse de l'intérim, l'emploi dans le tertiaire marchand ralentit. Dans l'industrie bretonne, il progresse plus faiblement et dans la construction, il se replie même légèrement. Quant au secteur agricole, il gagne des emplois dans un contexte de baisse nationale.

L'emploi salarié breton augmente deux fois plus vite qu'au niveau national

Au cours de l'année 2023, l'emploi salarié poursuit sa croissance chaque trimestre en Bretagne, entre 0,2 % et 0,4 %

► **figure 1.** Fin décembre 2023, la région compte 1 325 000 emplois salariés, soit 16 300 de plus que fin 2022. En un an, l'emploi salarié marque le pas en France (+0,6 %), tandis qu'il augmente de 1,2 % en Bretagne, soit deux fois plus qu'au niveau national. Il s'agit de la plus forte hausse des régions métropolitaines

► **figure 2.**

Au niveau départemental, entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi est le plus dynamique en Ille-et-Vilaine (+1,8 %) ► **figure 3.** Avec 490 000 emplois fin décembre 2023, ce département représente 37 % de l'emploi salarié régional et plus de la moitié de la progression annuelle en volume (+8 600 emplois). Dans les Côtes-d'Armor, l'emploi augmente de 1,2 % en un an. C'est le seul département breton à afficher une croissance supérieure à celle de l'année 2022, qui était de +0,9 %. Le Finistère (+0,9 % soit +3 100 emplois) et le Morbihan (+0,7 % soit +2 000) présentent une croissance inférieure au taux régional.

Au niveau sectoriel, le tertiaire non marchand¹ contribue le plus à l'augmentation annuelle de l'emploi régional ► **figure 4.** Il est en effet le principal secteur créateur d'emplois (+9 100 sur un an), devant le tertiaire marchand (+6 400), l'industrie (+800) et l'agriculture (+200). Seul le secteur de la construction perd des emplois en 2023 (-200).

1 - Ce secteur comprend l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.

Le tertiaire non marchand tire l'emploi breton vers le haut

En 2023, l'emploi salarié dans le secteur tertiaire non marchand totalise près de 442 000 emplois salariés dans la région ► **figure 5.** Il accélère de 2,1 %, après +1,2 % en 2022. C'est la plus forte croissance annuelle des régions métropolitaines. L'augmentation est de 1,7 % dans les Côtes-d'Armor, le Finistère et le Morbihan. Elle est plus élevée en Ille-et-Vilaine (+2,8 %), liée au dynamisme du secteur de la santé (+5,0 %) avec 1 500 emplois créés, notamment dans les centres hospitaliers rennais.

En France, la hausse depuis fin 2022 dans le tertiaire non marchand est moins prononcée (+0,9 %).

La baisse de l'intérim freine la progression du tertiaire marchand

Le tertiaire marchand, composé du commerce et des services, regroupe en Bretagne 590 000 salariés fin 2023. Il représente 45 % de l'ensemble des salariés bretons, une part moins élevée que celle observée en France (49 %). Entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi dans ce secteur augmente de 1,1 % (après +2,5 % en 2022), soit trois fois plus qu'en France (+0,4 %), ce qui correspond à 6 400 créations nettes d'emplois. Il progresse nettement en Ille-et-Vilaine (+1,8 %) et dans une moindre mesure dans les Côtes-d'Armor (+1,3 %). La hausse est plus limitée dans le Finistère (+0,6 %) et le Morbihan (+0,2 %), en lien avec la baisse d'environ 10 % de l'intérim dans chacun de ces deux départements ► **encadré.**

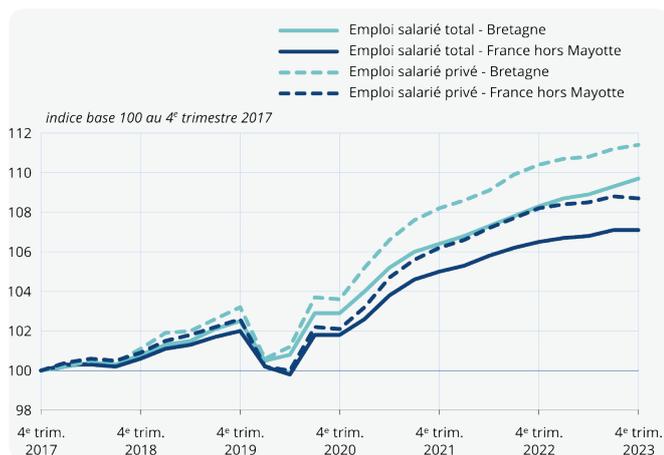
Par sous-secteur, les **services aux entreprises hors intérim**, qui totalisent 118 000 emplois, gagnent 3 000 emplois en Bretagne depuis fin 2022, dont sept sur dix en Ille-et-Vilaine. L'augmentation de l'emploi dans ce secteur (+2,6 %) est plus élevée qu'en France (+1,5 %). Dans les **services aux ménages**, l'emploi croît

de 2,4 % (+1 400) entre fin 2022 et fin 2023 en Bretagne, plus qu'en France (+1,0 %). L'Ille-et-Vilaine et le Morbihan portent la hausse régionale avec 500 emplois créés dans chacun des départements. Dans le **commerce**, qui regroupe 28 % des emplois du tertiaire marchand en Bretagne, l'emploi augmente de 0,8 % (+1 300 emplois), deux fois plus qu'en France (+0,4 %). La hausse, qui concerne majoritairement le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles, se situe entre 0,6 % dans le Finistère et 1,1 % en Ille-et-Vilaine. En 2023, l'**hébergement-restauration**, avec une augmentation de 2,2 % du nombre d'emplois dans la région, en crée deux fois moins qu'en 2022 (+1 200 après +2 600). Le département des Côtes-d'Armor affiche la plus forte progression annuelle : +3,6 %. Dans la région, la hausse est également marquée dans l'**information et communication** (+3,0 %) et les **services financiers** (+2,9 %). Seul le département des Côtes-d'Armor présente une baisse de l'emploi dans ces deux secteurs. L'emploi progresse plus modérément dans le **transport et entreposage** (+0,6 %), en lien avec une baisse des effectifs dans le Finistère (avec la fermeture du site Hop à Morlaix) et dans le Morbihan (avec les difficultés de certains transports routiers). Il diminue dans les **services immobiliers** (-0,9 %) dans tous les départements, excepté l'Ille-et-Vilaine (+0,6 %).

Dans l'industrie, l'emploi augmente moins qu'en France

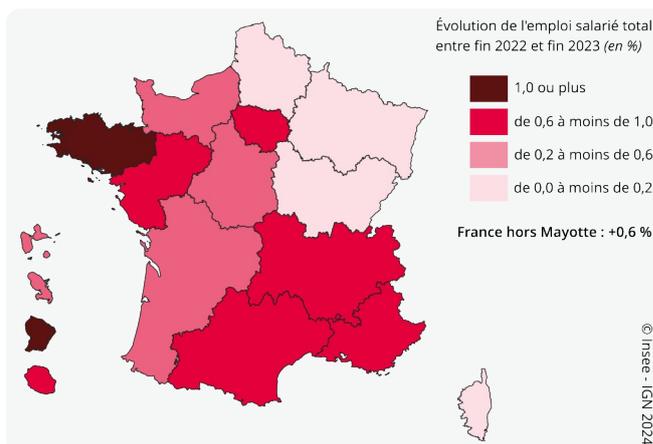
L'industrie rassemble en Bretagne près de 185 000 salariés fin 2023, ce qui représente 14 % de l'ensemble des salariés bretons, une part un peu plus forte que celle observée en France (12 %). L'emploi dans l'industrie bretonne augmente moins qu'au niveau national (+0,4 % contre +1,1 %). Sur les 800 emplois industriels supplémentaires dans la région, près de la moitié se situe dans le Finistère. Dans les trois autres

► 1. Évolution trimestrielle de l'emploi salarié



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 2. Évolution régionale de l'emploi salarié total



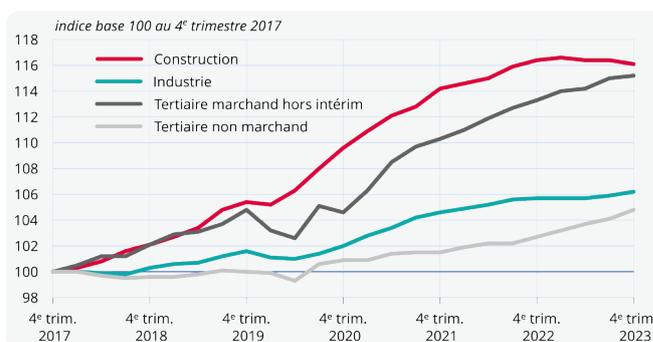
Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Lecture : les bornes comprennent une limite correspondant à l'évolution au niveau national (+0,6 % entre fin décembre 2022 et fin décembre 2023), ce qui permet de visualiser si les régions ont évolué plus ou moins vite comparativement au niveau national.
Champ : emploi salarié total ; France hors Mayotte.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 3. Emploi salarié total par département et par grand secteur d'activité - Bretagne

	Emploi au 31/12/2023 (en milliers)	Évolution 2022-2023 (en %)						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Côtes-d'Armor	209,3	0,5	0,4	0,3	1,3	0,0	1,7	1,2
Finistère	348,5	-0,4	0,8	-0,9	0,6	-10,3	1,7	0,9
Ille-et-Vilaine	490,0	2,5	0,2	-0,1	1,8	-4,1	2,8	1,8
Morbihan	277,3	1,4	0,4	-0,3	0,2	-9,9	1,7	0,7
Bretagne	1 325,0	0,8	0,4	-0,3	1,1	-6,0	2,1	1,2

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 4. Évolutions trimestrielles de l'emploi salarié total par grand secteur d'activité - Bretagne



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 5. Emploi salarié total par secteur d'activité - Bretagne

	Emploi au 31/12/2023 (en milliers)	Évolution 2022-2023 (en %)		Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)	
		Bretagne	France hors Mayotte	Bretagne	France hors Mayotte
Agriculture	26,6	0,8	-0,4	1,4	1,9
Industrie	184,7	0,4	1,1	1,1	0,6
Industrie agroalimentaire	75,7	-0,5	0,8	1,0	1,7
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	14,3	3,3	2,1	1,5	1,1
Biens d'équipement	20,7	3,2	2,0	1,2	0,4
Matériels de transport	11,7	1,9	1,8	-0,4	-0,5
Autres branches industrielles	62,2	-0,2	0,5	1,4	0,3
Construction	82,3	-0,3	-0,7	3,1	2,9
Tertiaire marchand	589,8	1,1	0,4	2,4	1,8
Commerce	166,6	0,8	0,4	1,9	1,4
Transports	62,3	0,6	0,8	0,8	0,9
Hébergement - restauration	54,6	2,2	1,4	3,0	2,5
Information - communication	36,2	3,0	-0,1	4,6	4,1
Services financiers	37,7	2,9	1,5	1,8	1,1
Services immobiliers	10,2	-0,9	-2,9	4,8	2,2
Services aux entreprises hors intérim	118,4	2,6	1,5	4,3	2,8
Intérim	44,0	-6,0	-6,6	1,3	0,2
Services aux ménages	59,8	2,4	1,0	1,6	1,1
Tertiaire non marchand	441,6	2,1	0,9	0,5	0,4
Total	1 325,0	1,2	0,6	1,6	1,3

1 - Évolution qui aurait été observée pour l'emploi salarié total du secteur pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.
Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.
Champ : emploi salarié total.
Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

Emploi salarié

départements bretons, la hausse se situe entre 0,2 % et 0,4 %.

La Bretagne est la seule région métropolitaine où l'**agroalimentaire**, qui y représente 41 % des emplois de l'industrie, perd des emplois en 2023. Dans le sillage de l'année 2022, l'emploi dans les industries agroalimentaires diminue de 0,5 % en 2023 (-400 emplois), alors qu'en France, il augmente de 0,8 %. Le Finistère, sous l'effet de difficultés dans les conserveries, et l'Ille-et-Vilaine, marquée par la fermeture de la fromagerie Lactalis à Retiers en 2023, perdent chacun 200 emplois. Dans les deux autres départements bretons, l'emploi est quasi stable.

À l'inverse, l'emploi croît dans la **fabrication de biens d'équipement** (+3,2 %). En Ille-et-Vilaine, les emplois créés sont les plus nombreux (+400 sur 600 emplois supplémentaires), suite aux embauches de Thales à Étrelles et Safran Electronics & Defense à Fougères. Le sous-secteur de l'**énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage** est également créateur d'emplois (+3,3 %, soit +500 emplois). Dans la **fabrication de matériels de transport**, l'emploi progresse de 1,9 % par rapport à fin 2022 dans la région (+200 emplois), comme en France (+1,8 %). Le dynamisme dans le Morbihan (+6,7 % avec la création de

frégates chez Naval Group à Lorient) s'oppose à la baisse de l'emploi en Ille-et-Vilaine (Stellantis à Rennes devant faire face à l'arrêt progressif de commercialisation de deux véhicules). Dans les **autres branches industrielles**, l'emploi est légèrement en repli de 0,2 % dans un contexte de hausse nationale (+0,5 %). L'évolution de l'emploi dans les Côtes-d'Armor (-1,4 %) et le Morbihan (-0,8 %) est à l'origine de ce recul.

La construction perd des emplois

Entre fin 2022 et fin 2023, l'emploi dans la construction diminue dans la majorité des régions. En Bretagne, la baisse constatée (-0,3 %) est moins importante que celle observée au niveau national (-0,7 %). Les 200 emplois en moins sur un an sont majoritairement situés dans le Finistère (-0,9 %). Fin 2023, ce secteur emploie 82 300 salariés.

Contrairement au niveau national, l'emploi progresse dans l'agriculture

Fin 2023, l'emploi salarié du secteur agricole rassemble en Bretagne 26 600 salariés, soit 2,0 % de l'ensemble des salariés bretons. Cette part est plus importante que celle observée en France (1,2 %). L'emploi augmente de 0,8 % en

2023 (+200 emplois), dans un contexte de baisse nationale (-0,4 %). Cependant, cette croissance annuelle régionale reste plus faible que celle observée en moyenne sur la période 2017-2022 (+1,4 %). Avec près de 200 emplois supplémentaires en un an (+2,5 %), l'Ille-et-Vilaine apparaît comme le département breton le plus dynamique de ce secteur. ●

Auteurs :

Agnès Palaric (Insee), Stéphane Moro (Dreets)

Avertissement

Dans cette publication, le concept d'emploi se réfère aux critères du Bureau international du travail (BIT). Sont comprises dans l'emploi à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en chômage partiel et en arrêt maladie).

Encadré - L'intérim en Bretagne : une forte baisse en 2023 qui concerne la plupart des secteurs

L'évolution de l'intérim est sensible aux variations de l'activité économique. Ainsi, même s'il ne représente que 3,3 % de l'emploi salarié total en Bretagne à la fin de l'année 2023, il constitue un indicateur avancé de l'emploi. Lors d'opérations de réduction d'effectifs salariés, les postes des intérimaires sont en général les premiers supprimés. Inversement, dans un contexte de reprise de l'activité, les entreprises recourent souvent à l'intérim avant des phases éventuelles de recrutement.

Après le pic historique atteint fin 2022, l'emploi intérimaire se replie fortement en 2023. Ainsi, en fin d'année, on dénombre 44 000 emplois intérimaires, soit 2 800 de moins qu'un an auparavant (-6,0 %). L'emploi intérimaire retrouve ainsi un niveau inférieur à celui d'avant la crise sanitaire ► **figure 6**. Le recul est encore un peu plus marqué au niveau national (-6,7 %). Mesuré en équivalent temps plein (ETP) et en moyenne sur l'année 2023, le volume de l'activité intérimaire régresse de 3,7 %. Cette évolution en moyenne annuelle reflète un ralentissement de l'activité au cours de l'ensemble de l'année 2023.

La chute de l'intérim en 2023 influe sur l'évolution globale du nombre d'emplois salariés dans la région. Ainsi, alors que le nombre d'emplois hors intérim augmente de 1,5 % en un an, il n'est en hausse que de 1,2 % en incluant l'intérim ► **figure 7**.

L'emploi intérimaire est en forte baisse dans l'**industrie** (-7,0 %). De ce fait, la faible hausse de 0,4 % de l'emploi industriel direct est inversée en y incluant l'intérim (-0,4 % pour l'emploi total). Au sein des grands secteurs industriels, le nombre d'intérimaires diminue très fortement dans la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatique (-13,2 %), ramenant ainsi la hausse des emplois directs de ce secteur de 3,2 % à 2,0 %. De même, l'intérim se replie de 11,6 % dans la fabrication d'autres produits industriels qui comprend notamment l'industrie du caoutchouc et du plastique ou la métallurgie. La faible baisse de l'emploi salarié dans ce secteur (-0,2 %) s'en trouve renforcée (-1,1 % en incluant l'intérim). C'est également le cas dans l'industrie

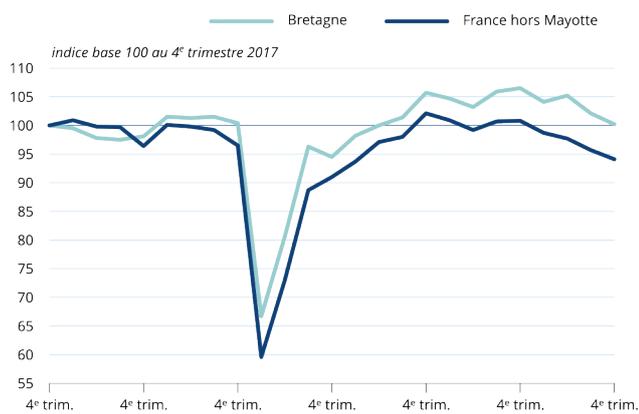
agroalimentaire, qui regroupe près de trois intérimaires sur dix. L'emploi intérimaire y diminue de 6,7 %, ce qui accentue la baisse de l'emploi direct (-0,5 % sans l'intérim, -1,4 % avec). À l'inverse, l'emploi intérimaire augmente fortement dans la fabrication de matériels de transport (+17,1 %), ce qui renforce le gain de l'emploi direct (+1,9 % et +3,2 % en incluant l'intérim).

Le nombre d'intérimaires recule de 3,2 % dans la **construction**. Le tassement de l'emploi direct (-0,3 %) en est renforcé (-0,5 % avec l'intérim).

Dans le secteur **tertiaire marchand**, le recours à l'intérim est plus limité. Néanmoins, le recul sensible de l'emploi intérimaire en 2023 (-5,6 %) affecte l'évolution de l'emploi salarié de l'ensemble de ce secteur : +1,7 % sans l'intérim, +1,5 % avec. Les trois plus gros sous-secteurs utilisateurs sont concernés par cette baisse de l'intérim. La chute la plus importante touche le commerce (-10,4 %), abaissant de 0,3 point la hausse de 0,8 % de l'emploi direct. Dans le transport et entreposage, le gain de l'emploi direct (+0,6 %) est intégralement annulé par la perte d'emplois dans l'intérim (-6,9 %). Enfin, la nette hausse de l'emploi direct dans les services aux entreprises (+2,6 %) est rognée par l'évolution de l'emploi intérimaire (-5,5 %), pour s'établir à +2,3 % en intégrant l'intérim.

L'évolution de l'emploi intérimaire dans les départements bretons est contrastée. Celui-ci régresse fortement dans le Finistère (-10,3 %) et le Morbihan (-9,9 %). En Ille-et-Vilaine, la baisse est moins marquée qu'au niveau régional (-4,1 %). Les Côtes-d'Armor échappent à la tendance générale, l'emploi intérimaire y reste stable. Ces évolutions différenciées s'expliquent en partie par celles de l'emploi intérimaire dans l'industrie. Le recul y est très marqué dans les deux premiers départements (-10,6 % dans le Finistère et -10,9 % dans le Morbihan), et en particulier dans l'industrie agroalimentaire (respectivement -11,6 % et -14,2 %). Dans les Côtes-d'Armor, l'intérim dans l'industrie faiblit peu (-0,5 %), il est même en hausse dans l'industrie agroalimentaire (+2,3 %).

► 6. Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

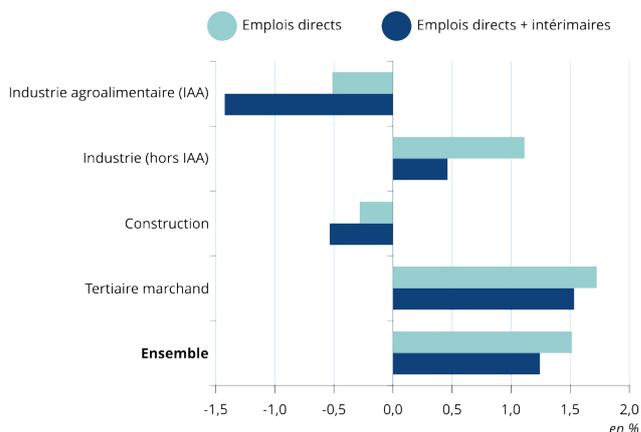


Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS en fin de trimestre.

Champ : emploi intérimaire.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Urssaf, Dares, Insee.

► 7. Évolution de l'emploi salarié total et dans les principaux secteurs ayant recours à l'intérim en Bretagne entre fin 2022 et fin 2023



Note : les intérimaires sont affectés au secteur dans lequel ils effectuent leur mission. **Champ :** emploi salarié en fin de trimestre, hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Sources : Insee, estimations d'emploi au 4^e trimestre 2023 ; Drees Bretagne.

En 2023, légère dégradation du marché du travail

En Bretagne, le taux de chômage s'établit à 6,1 % de la population active fin 2023, en hausse de 0,4 point sur un an comme en France. Il est inférieur de 1,4 point au taux national (7,5 %) et reste le 2^e plus faible des régions françaises, après celui des Pays de la Loire. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans emploi), tout comme en catégorie A, B ou C (sans emploi ou ayant exercé une activité réduite, et tenus de rechercher un emploi), augmente de 1,0 % dans la région. Cette hausse annuelle est très marquée parmi les jeunes, en catégorie A (+7,4 %) comme en catégorie A, B ou C (+5,0 %), et impacte davantage les hommes que les femmes. Fin 2023, 44 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an. Le nombre de bénéficiaires de contrats aidés diminue et le recours à l'apprentissage ralentit.

Le taux de chômage reste bas, malgré une légère hausse en 2023

En Bretagne, le **taux de chômage** au sens du Bureau international du travail (BIT) s'établit à 6,1 % de la **population active** au 4^e trimestre 2023 ► **figure 1**. Il est en augmentation sur un an et sa hausse est identique à celle observée en France hors Mayotte (+0,4 point). Fin 2023, le taux de chômage en Bretagne est le 2^e plus faible des régions françaises, après celui des Pays de la Loire (5,9 %). Il est inférieur de 1,4 point au taux national (7,5 %).

Au niveau infra-régional, le taux de chômage augmente en un an dans tous les départements bretons : de +0,2 point dans les Côtes-d'Armor à +0,5 point en Ille-et-Vilaine ► **figure 2**. Avec un taux de chômage de 5,9 %, la population active bretonne demeure toutefois la moins impactée, devant celles du Morbihan (6,0 %), du Finistère et des Côtes-d'Armor (6,4 %).

Dans les vingt zones d'emploi bretonnes, hormis celle de Carhaix-Plouguer, le taux de chômage est inférieur à celui observé au niveau national. Fin 2023, il est inférieur à 5,0 % dans deux zones d'emploi : celles de Vitré (3,9 %) et de Lamballe-Armor (4,7 %). Sur un an, les zones d'emploi de Lamballe-Armor et d'Auray présentent un taux de chômage stable, celles de Lannion et de Morlaix quasi stable (+0,1 point). À l'opposé, la hausse la plus forte s'observe dans la zone d'emploi de Ploërmel (+0,7 point).

Après deux ans de forte baisse, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité rebondit

En Bretagne, le nombre de **demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A)** augmente de 1,0 % entre les 4^{es} trimestres 2022 et 2023. Il s'établit en moyenne au dernier trimestre 2023 à 117 530 personnes, soit environ 1 200 inscrits de plus à France Travail (ex-Pôle emploi) en un an ► **figure 3**. Ce rebond fait suite à deux années de fort repli (-16,0 % entre les 4^{es} trimestres 2020 et

2021 et -7,8 % entre ceux de 2021 et 2022). Au niveau départemental, la hausse est particulièrement marquée en Ille-et-Vilaine (+4,0 %). Dans le Morbihan, elle est identique à celle de la région. Le nombre d'inscrits est quasiment inchangé dans le Finistère (-0,2 %). La tendance reste favorable dans les Côtes-d'Armor, qui enregistrent une baisse de 2,0 % du nombre d'inscrits en catégorie A. En France hors Mayotte, la diminution se poursuit à un rythme modéré en 2023 (-0,6 %).

Dans la région, le nombre de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite (catégories B et C) est également en hausse de 1,0 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie C (activité réduite longue, plus de 78 heures dans le mois) recule de 0,5 %, tandis que celui de demandeurs d'emploi de catégorie B (activité réduite courte, moins de 78 heures dans le mois) augmente de 4,1 %.

Une hausse de la demande d'emploi globale un peu plus forte qu'au niveau national

Au total, le nombre d'inscrits tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) progresse, comme dans la seule catégorie A, de 1,0 % entre les 4^{es} trimestres 2022 et 2023, pour s'établir à 244 560 personnes fin 2023, soit 2 420 personnes de plus en un an. C'est également en Ille-et-Vilaine que la hausse est la plus forte (+2,5 %). Elle est proche de la moyenne régionale dans le Morbihan (+0,8 %). Dans les Côtes-d'Armor et le Finistère, le nombre de demandeurs d'emploi est stable. Au niveau national, l'évolution de la demande d'emploi des catégories A, B et C est de faible ampleur (+0,3 %).

Les jeunes particulièrement touchés par la hausse de la demande d'emploi

Au 4^e trimestre 2023, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité

(catégorie A) de moins de 25 ans s'accroît de 7,4 % par rapport au 4^e trimestre 2022. La hausse annuelle est beaucoup moins élevée pour les personnes de 25 à 49 ans (+0,6 %), alors que celles de 50 ans ou plus bénéficient d'un repli de 1,0 %. Les plus jeunes avaient cependant le plus profité de l'amélioration du marché du travail les deux années précédentes (-29,7 % entre fin 2020 et fin 2022). Les hommes sont plus affectés que les femmes par l'augmentation de la demande d'emploi en catégorie A (+1,7 % contre +0,3 %).

La hausse annuelle de la demande d'emploi globale (catégories A, B, C) est très marquée pour les jeunes (+5,0 %). Elle l'est beaucoup moins pour les personnes de 25 à 49 ans (+0,3 %) et pour celles de 50 ans ou plus (+0,8 %). L'accroissement sur un an est plus sensible pour les hommes (+1,8 %) que pour les femmes (+0,3 %).

La demande d'emploi de longue durée se stabilise

Dans la région, après deux ans de fort repli, le nombre de demandeurs d'emploi de plus d'un an se stabilise en 2023 (-0,2 % entre les 4^{es} trimestres 2022 et 2023). En baisse continue depuis le 1^{er} trimestre 2021, il atteint au 1^{er} trimestre 2023 son plus bas niveau depuis début 2015, avant de repartir à la hausse au cours des trois trimestres

Avertissement sur les demandeurs d'emploi en fin de mois

Une expérimentation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des bénéficiaires du RSA (BRSA) a été initiée en avril 2023 dans 18 territoires de France. Elle conduit à enregistrer progressivement à France Travail l'ensemble des BRSA de ces territoires. Fin décembre 2023, cette expérimentation concerne environ 15 200 personnes dont 11 000 sont comptabilisées comme demandeurs d'emploi. Parmi les 18 territoires concernés, un seul se situe dans la région, en Ille-et-Vilaine.

suivants. La part de ces **demandeurs d'emploi de longue durée** dans le total des demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C (44 %) recule de 0,6 point en un an. Le nombre de **demandeurs d'emploi de très longue durée** (2 ans ou plus) continue à diminuer en 2023 (-5,6 %).

Au niveau national, le repli du nombre de demandeurs d'emploi de plus d'un an perdure (-3,1 %). Leur part dans la demande d'emploi est comparable à celle de la Bretagne (44 %).

La hausse de l'apprentissage ralentit

Généralement ciblés sur les publics en difficulté sur le marché du travail, les outils de la politique de l'emploi prennent notamment la forme d'aides à l'emploi.

Parmi les contrats aidés, les **parcours emplois compétences** (PEC), les **contrats d'accompagnement dans l'emploi** (CUI-CAE) et les **contrats initiative emplois** (CUI-CIE) sont en baisse de plus de 40 % sur un an en Bretagne ► **figure 4**. Cette baisse est liée à

la diminution de l'enveloppe allouée pour ces contrats. En revanche, **l'insertion par l'activité économique** (IAE) est en hausse (+3,2 %). En 2023, l'IAE mobilise en Bretagne 200 structures conventionnées par l'État, qui reçoivent à ce titre des aides financières. Le nombre de recrutements s'établit à 12 520. Fin octobre 2023, 5 730 personnes sont bénéficiaires de l'IAE, soit une hausse de 1,3 % par rapport à fin octobre 2022.

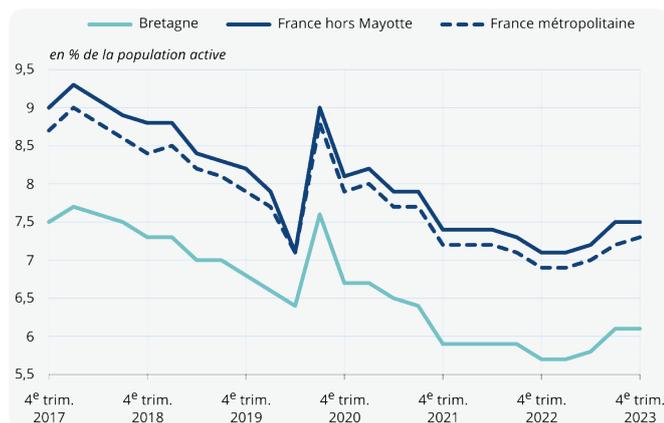
La réforme du 5 septembre 2018 apporte de profonds changements à la politique de l'alternance. L'objectif est d'orienter le demandeur d'emploi vers le bon parcours et d'utiliser toute la palette des dispositifs (PEC, IAE et alternance). Pour les jeunes notamment, la priorité est donnée aux formations longues, d'alternance ou aux dispositifs qui leur sont dédiés. Avec 40 230 nouveaux **contrats d'apprentissage** en 2023, la hausse se poursuit à un rythme ralenti (+1,3 %), après avoir plus que doublé entre 2019 et 2022 (+129,0 %). Dans le même temps, le nombre de nouveaux **contrats de professionnalisation** continue de

diminuer en 2023 (-3,1 %). Il a presque été divisé par deux par rapport à 2019.

En 2023, 24 240 jeunes ont signé un engagement d'accompagnement, soit une hausse de 19,0 % sur un an. Dans la région, 7 670 **parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie** (PACEA) ont été contractés. Après avoir été divisé par deux en 2022, le nombre de bénéficiaires de ce dispositif diminue de 4,4 % en 2023. Cette baisse a été compensée par la montée en puissance du **contrat d'engagement jeunes** (CEJ) à partir du 1^{er} mars 2022. En 2023, 16 570 entrées en CEJ ont été comptabilisées en Bretagne, soit 34,1 % de plus qu'en 2022 (entre mars et décembre). Au niveau national, l'augmentation atteint 35,2 %. Parmi ces entrées, sept sur dix sont des premières entrées. ●

Auteurs :
Stéphane Moro (Dreets), Agnès Palaric (Insee)

► 1. Évolution du taux de chômage trimestriel



Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 3. Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2023				Évolution 2023 T4 / 2022 T4	
	Catégories A, B, C		Catégorie A		Catégories A, B, C	
	(en nombre)	(en % de l'ensemble)	(en nombre)	(en % de l'ensemble)	(en %)	(en %)
Femmes	130 000	57 510	53,2	48,9	0,3	0,3
Hommes	114 560	60 020	46,8	51,1	1,8	1,7
Moins de 25 ans	32 000	16 590	13,1	14,1	5,0	7,4
De 25 à 49 ans	146 270	68 000	59,8	57,9	0,3	0,6
50 ans ou plus	66 290	32 940	27,1	28,0	0,8	-1,0
Inscrits depuis un an ou plus	108 670	nd	44,4	nd	-0,2	nd
dont inscrits depuis 2 ans ou plus	61 150	nd	25,0	nd	-5,6	nd
Bretagne	244 560	117 530	100,0	100,0	1,0	1,0
France hors Mayotte	5 397 900	3 032 000	100,0	100,0	0,3	-0,6

nd : données non disponibles.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielle.

Source : France Travail - Dares, STMT.

► 2. Taux de chômage trimestriel par département

	2023 T1	2023 T2	2023 T3	2023 T4	Évolution 2023 T4 / 2022 T4
	(en % de la population active)				(en points de %)
Côtes-d'Armor	6,1	6,2	6,4	6,4	0,2
Finistère	6,0	6,1	6,4	6,4	0,4
Ille-et-Vilaine	5,3	5,5	5,8	5,9	0,5
Morbihan	5,6	5,7	6,0	6,0	0,4
Bretagne	5,7	5,8	6,1	6,1	0,4
France hors Mayotte	7,1	7,2	7,5	7,5	0,4

Notes : données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.
Source : Insee, taux de chômage localisés.

► 4. Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes – Bretagne

	2022	2023
Aides à l'emploi (p)	60 755	60 154
dont contrats aidés (p)	15 345	14 400
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	1 829	1 140
Contrats initiative emploi (CUI-CIE) (p)	1 381	737
Insertion par l'activité économique (IAE) (p)	12 135	12 523
dont contrats en alternance	45 410	45 754
Apprentissage	39 708	40 228
Contrats de professionnalisation	5 702	5 526
Accompagnement des jeunes	20 380	24 243
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	8 024	7 672
Contrat d'engagement jeune (CEJ)	12 356	16 571
dont premières entrées	10 530	11 633
Emplois francs (p)	551	575

(p) : année 2023 provisoire.

Note : extraction du 23/05/2024. Les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.

Source : Dares.

Léger recul des créations d'entreprises et nouvelle forte hausse des défaillances

En 2023, 38 600 entreprises ont été créées en Bretagne. Ce nombre de créations est en baisse de 1,3 % en un an après sept années consécutives de hausse. Les immatriculations de micro-entrepreneurs augmentent alors que celles des sociétés et des entreprises individuelles sont en net repli. Les évolutions diffèrent selon les départements bretons, avec une baisse en Ille-et-Vilaine et dans le Morbihan et une légère hausse dans les Côtes-d'Armor et le Finistère. La situation varie également selon le secteur d'activité avec une progression des créations dans l'industrie et les services aux entreprises et, au contraire, un net recul dans la construction. Les défaillances d'entreprises se situent désormais à un niveau supérieur à celui de 2019. Elles sont en effet en forte augmentation pour la deuxième année consécutive (+34,0 % après +61,1 %) en lien avec l'arrêt progressif des mesures de soutien aux entreprises suite à la crise sanitaire du Covid-19.

Léger recul des créations d'entreprises en 2023

En 2023, 38 600 entreprises ont été créées en Bretagne, soit 500 de moins qu'en 2022, l'année avec le nombre de créations d'entreprises le plus élevé depuis le début du XXI^e siècle ► **figure 1**. Ce léger recul de 1,3 % du nombre de créations intervient après sept années consécutives de hausse. Sur l'ensemble du territoire national, la tendance est également à une faible baisse (-1,0 %) ► **figure 2**. Le recul des créations est marqué en Ille-et-Vilaine (-3,3 %) et dans le Morbihan (-2,5 %), alors que les créations sont en hausse dans les Côtes-d'Armor (+1,8 %) et le Finistère (+0,7 %).

Seules les immatriculations de micro-entrepreneurs sont en augmentation

En 2023, 23 400 entreprises ont été créées sous le régime du **micro-entrepreneur**, soit une hausse de 7,1 % par rapport à 2022 ► **figure 3**. Cette progression est supérieure à celle constatée au niveau national (+3,1 %).

En 2017, année précédant le relèvement des plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit au régime du micro-entrepreneur, les immatriculations sous ce régime représentaient 44 % de l'ensemble des créations d'entreprises. Cette part est en augmentation depuis et représente en 2023 une nette majorité (61 %) des créations d'entreprises. Toutefois, même en forte croissance, la part des immatriculations de micro-entrepreneurs demeure moins élevée dans la région qu'en France (63 %).

A contrario, les nombres de créations de **sociétés** et d'**entreprises individuelles classiques** (c'est-à-dire hors micro-entrepreneurs) diminuent en Bretagne, respectivement de 10,9 % et 13,9 %. Ces baisses sont plus fortes qu'au niveau national (-7,9 % et -6,2 %). Dans la région, 9 600

sociétés et 5 500 entreprises individuelles ont été créées en 2023. Les sociétés représentent 25 % des créations d'entreprises en Bretagne et les entreprises individuelles 14 %.

Une plus forte hausse des nouvelles entreprises dans l'industrie

En 2023, **l'industrie** est le secteur présentant la plus forte croissance du nombre de nouvelles entreprises bretonnes (+12,3 %, après +19,4 % en 2022). Cette progression est nettement supérieure à celle observée au niveau national (+5,2 %). La hausse des créations concerne en particulier les entreprises individuelles classiques (+29,9 %), tandis que celles sous le régime du micro-entrepreneur croissent de 9,2 % et que les créations de sociétés sont en repli de 3,6 %. Au total, ce sont 3 400 entreprises qui ont été créées en Bretagne dans ce secteur en 2023. Comme au niveau national, cet essor est essentiellement dû à la production d'énergie photovoltaïque et aux incitations fiscales pouvant l'accompagner. Les créations dans ce secteur sont en forte hausse dans les Côtes-d'Armor (+23,3 %) et, dans une moindre mesure, dans le Finistère (+16,2 %) et l'Ille-et-Vilaine (+12,5 %). Elles sont quasi stables dans le Morbihan (+0,5 %).

Les **services aux entreprises** sont l'autre seul secteur (dans le champ des activités marchandes non agricoles) dans lequel le nombre de créations d'entreprises augmente en Bretagne en 2023 (+1,3 %), tandis qu'il est en léger recul au niveau national (-1,1 %). Dans la région, 14 500 entreprises ont été créées dans ce secteur, soit plus d'une entreprise créée sur trois (38 %). Les créations y sont en hausse dans le Finistère (+5,4 %) et, à un degré moindre, dans les Côtes-d'Armor (+2,3 %), alors qu'elles évoluent peu dans le Morbihan (-0,4 %) et en Ille-et-Vilaine (-0,3 %). Le nombre de créations sous le régime du micro-entrepreneur augmente de 9,3 % et représente désormais 60 % de l'ensemble des immatriculations.

En 2023, le nombre de nouvelles entreprises baisse de 4,8 % dans les **services aux particuliers** en Bretagne, soit un peu plus qu'en France (-3,2 %). Les micro-entrepreneurs représentent plus des deux tiers des créations (69 %) et continuent de progresser (+1,5 %). Les créations d'entreprises individuelles baissent de 15,5 % et celles de sociétés de 18,8 %.

Dans la **construction**, le nombre de nouvelles entreprises baisse de 9,3 %, suivant ainsi la tendance nationale (-8,0 %). En Bretagne, seules les créations dans les Côtes-d'Armor

augmentent (+1,0 %). Par type d'entreprise, seules les créations sous le régime du micro-entrepreneur progressent et représentent dès lors plus de la moitié (53 %) des nouvelles entreprises du secteur. Les créations de sociétés baissent de 17,7 %, tandis que celles d'entreprises individuelles diminuent fortement (-41,2 %) et représentent désormais moins de 5 % des créations.

Dans le secteur du **commerce, transport, hébergement et restauration**, le nombre de nouvelles entreprises s'établit à 8 200. Il recule de 3,3 % en un an, contrairement à la tendance nationale (+2,2 %). Le Morbihan est le seul département breton dans lequel les créations augmentent dans ce secteur (+1,5 %). En 2023, les créations sous le régime du micro-entrepreneur augmentent de 11,6 % (après une baisse de 21,4 % en 2022), tandis que celles de sociétés baissent de 8,4 % et celles d'entreprises individuelles de 32,1 %.

Deuxième année de forte hausse des défaillances d'entreprises

En Bretagne, 2 100 **défaillances d'entreprises** ont été enregistrées en 2023 ► **figure 4**. C'est la deuxième année de forte augmentation (+34,0 % après +61,1 %), en lien avec la fin progressive des dispositifs de soutien aux entreprises qui avaient été mis en place pour faire face à la crise sanitaire. Cette nouvelle hausse en 2023 est équivalente à celle enregistrée sur le territoire national (+35,6 %). Le nombre de défaillances est désormais supérieur de 4,9 % à ce qu'il était en 2019, dernière année de référence avant la crise du Covid-19.

L'Ille-et-Vilaine enregistre la plus forte augmentation du nombre de défaillances (+41,8 %) et le Morbihan la moins élevée (+24,7 %). Les variations par rapport à 2019 sont également les plus marquées dans ces deux départements, avec une hausse des défaillances de 21,9 % en Ille-et-Vilaine et une baisse de 12,4 % dans le Morbihan.

Les défaillances d'entreprises augmentent dans chaque grand secteur en 2023 par rapport à 2022 ► **figure 5**. Le secteur des services aux particuliers est fortement impacté, avec une hausse des défaillances de 62,6 %. Une importante augmentation s'observe également dans la construction (+47,4 %) et l'industrie (+46,2 %). *A contrario*, la hausse est la moins élevée dans les services aux entreprises (+17,5 %). ●

Autrice :
Muriel Cazenave (Insee)

Avertissement sur les créations d'entreprises

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les formalités de création d'entreprises sont effectuées obligatoirement sur le guichet électronique des formalités d'entreprises. Ce changement important a fragilisé le suivi des créations d'entreprises au cours de l'année 2023, en raison notamment d'une modification des délais d'enregistrement des déclarations dans le répertoire Sirene. Toutefois, l'effet de ce changement sur la mesure du volume annuel des créations d'entreprises est globalement limité.

► 1. Évolution des créations d'entreprises – Bretagne



Note : nombre de créations brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 2. Créations d'entreprises par département

	Créations en 2023 (en nombre)			Évolution de l'ensemble (en %)		
	Sociétés	Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs	Régime de micro-entrepreneur	Ensemble	2022-2023	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹
Côtes-d'Armor	1 678	955	3 900	6 533	1,8	10,1
Finistère	2 013	1 574	5 781	9 368	0,7	9,6
Ille-et-Vilaine	3 725	1 795	8 483	14 003	-3,3	11,8
Morbihan	2 220	1 191	5 271	8 682	-2,5	9,7
Bretagne	9 636	5 515	23 435	38 586	-1,3	10,5
France entière	269 905	114 125	667 446	1 051 476	-1,0	10,1

1 - Évolution qui aurait été observée pour les créations d'entreprises pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 3. Nombre de créations d'entreprises en 2023 et évolution entre 2022 et 2023 – Bretagne

	Sociétés		Entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs		Micro-entrepreneurs		Ensemble	
	Créations en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Créations en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Créations en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Créations en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)
Industrie	559	-3,6	1 068	29,9	1 816	9,2	3 443	12,3
Construction	1 399	-17,7	147	-41,2	1 713	4,1	3 259	-9,3
Commerce, transport, hébergement et restauration	2 068	-8,4	1 264	-32,1	4 835	11,6	8 167	-3,3
Services aux entreprises	4 928	-9,4	867	-4,1	8 717	9,3	14 512	1,3
Services aux particuliers	682	-18,8	2 169	-15,5	6 354	1,5	9 205	-4,8
Ensemble	9 636	-10,9	5 515	-13,9	23 435	7,1	38 586	-1,3

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, SIDE.

► 4. Nombre et évolution des défaillances d'entreprises par département

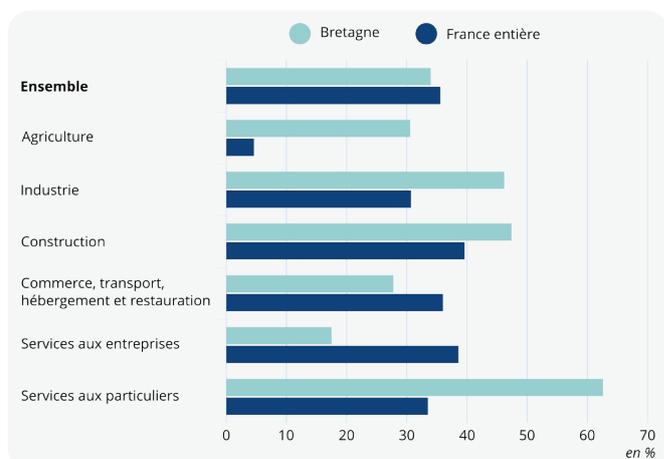
	Défaillances en 2023 (en nombre)	Évolution entre 2022 et 2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne entre 2017 et 2022 ¹ (en %)
Côtes-d'Armor	388	30,2	-7,0
Finistère	534	36,2	-6,9
Ille-et-Vilaine	706	41,8	-5,0
Morbihan	494	24,7	-7,2
Bretagne	2 122	34,0	-6,4
France entière	55 996	35,6	-5,4

1 - Évolution qui aurait été observée pour les défaillances d'entreprises, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

► 5. Évolution par secteur du nombre de défaillances d'entreprises entre 2022 et 2023



Note : données brutes, en date de jugement.

Source : Fiben, Banque de France.

Résiliente en 2022, l'économie bretonne ralentit en 2023

En 2023, dans un contexte international instable et inflationniste, l'économie bretonne ralentit. Ainsi, la progression du chiffre d'affaires dans les trois grands secteurs est moindre que celle enregistrée l'année précédente (+5,2 % en 2023 contre +14,5 % en 2022 dans l'industrie, +4,5 % contre +8,2 % dans les services marchands, +3,8 % contre +7,4 % dans la construction). Ces performances sont d'ailleurs légèrement inférieures aux prévisions d'activité formulées l'an dernier par les entreprises auprès de la Banque de France, sauf pour la construction qui résiste mieux que ce qui était envisagé. D'autre part, les tensions inflationnistes et l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie induisent un effet prix qui nuance cette croissance des chiffres d'affaires.

Un chiffre d'affaires inférieur aux prévisions dans l'industrie, malgré la répercussion de la hausse des coûts des matières premières et de l'énergie

Après le rebond observé en 2022, l'industrie connaît une moins forte progression de son chiffre d'affaires en 2023 ► [figure 1](#).

Cette progression, portée essentiellement par le sous-secteur de la fabrication de matériels de transport et le sous-secteur des équipements électriques et électroniques ► [figure 2](#), est la conséquence d'un effet prix, mais également d'un effet volume, comme l'illustre l'augmentation des effectifs dans ces sous-secteurs.

L'industrie connaît également des évolutions sous-sectorielles différentes en matière d'exportations. Même si elles sont globalement positives sur la période, notamment pour les matériels de transport, le sous-secteur des autres produits industriels enregistre cependant une chute significative de l'export.

Dans un environnement économique incertain, les investissements progressent bien moins que ce qui était anticipé (+8,2 % contre +23,8 %). Ils sont dynamiques dans l'industrie automobile et la construction navale, mais en net recul dans la fabrication des autres produits industriels. Ces investissements se répartissent à parts égales entre les investissements d'équipement et les investissements

immobiliers, de façon hétérogène selon les sous-secteurs.

Dans les services marchands, le chiffre d'affaires progresse moins que l'année précédente, les effectifs se renforcent cependant

En 2022, dans un contexte d'amélioration de la situation sanitaire, les services marchands avaient réussi à maintenir une bonne progression du chiffre d'affaires. En 2023, cette progression ralentit (+4,5 % contre +8,2 % en 2022) ► [figure 3](#).

Cette hausse du chiffre d'affaires des services s'accompagne d'une hausse des prix de vente de 3,1 % en moyenne. Selon les sous-secteurs, la situation est variable, mais l'évolution est positive, sauf pour les agences immobilières (-21,4 %) et, dans une moindre mesure, pour l'information et communication (-3,7 %) ► [figure 4](#).

Cependant, la hausse des effectifs dans les services marchands est plus marquée qu'escompté (+4,8 % contre +2,4 % attendu). Des disparités sont cependant observées entre les sous-secteurs, la dynamique de recrutement étant particulièrement tirée par les activités de nettoyage courant des bâtiments (+12,2 %), ainsi que les activités informatiques et les services d'information (+12,0 %).

Concernant les investissements, après un léger recul en 2022 (-2,4 %), ceux-ci enregistrent une baisse beaucoup plus importante que prévue (-11,6 % contre -2,9 % attendu). Le sous-secteur « Transports et entreposage » affiche cependant des investissements en progression (+6,7 %).

Dans un contexte inflationniste de chute des constructions neuves et de remontée des taux d'intérêt, la production dans le secteur du bâtiment et des travaux publics se révèle plus résiliente que ce qui était anticipé

En 2023, le chiffre d'affaires dans le bâtiment et les travaux publics (BTP) progresse au-delà des prévisions (+3,8 % contre -0,3 % attendu) malgré les difficultés du secteur ► [figure 5](#).

Le gros œuvre est particulièrement concerné par cette hausse de la production totale (chiffre d'affaires et production stockée), et ce en dépit d'une réduction des carnets de commandes et des chantiers de constructions neuves ► [figure 6](#).

Cette hausse s'accompagne d'un accroissement des effectifs plus important qu'attendu (+4,6 % au lieu de +1,1 %), ce qui traduit le poids d'un effet volume presque aussi important que l'effet prix dans le chiffre d'affaires.

Les entreprises du bâtiment investissent en 2023 de façon plus marquée que l'année précédente (+25,1 % contre +3,9 % en 2022). Toutefois, la situation est hétérogène selon les sous-secteurs, cette reprise des investissements étant portée par le sous-secteur des travaux publics et, dans une moindre mesure, par le second œuvre. ●

Autrices :
Charlotte François, Christelle Lechat
(Banque de France)

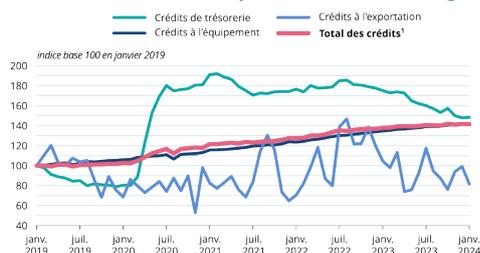
Méthodologie

La présente étude repose sur les réponses fournies volontairement par les responsables d'entreprises et établissements de la région, dans le cadre de l'enquête menée annuellement par la Banque de France (enquête régionale Bilan et perspectives, ERBP). Cette étude ne prétend pas à l'exhaustivité. N'ont été interrogées que les entités susceptibles de procurer des informations sur trois exercices consécutifs (2022, 2023 et 2024). Les disparitions et créations d'entreprises ou d'activités nouvelles sont donc exclues du champ de l'enquête. 955 entreprises ont répondu à cette enquête ERBP. Elles représentent un effectif global de 130 720 personnes et un chiffre d'affaires global de 31 279 millions d'euros.

► Encadré – Croissance des crédits aux entreprises en Bretagne

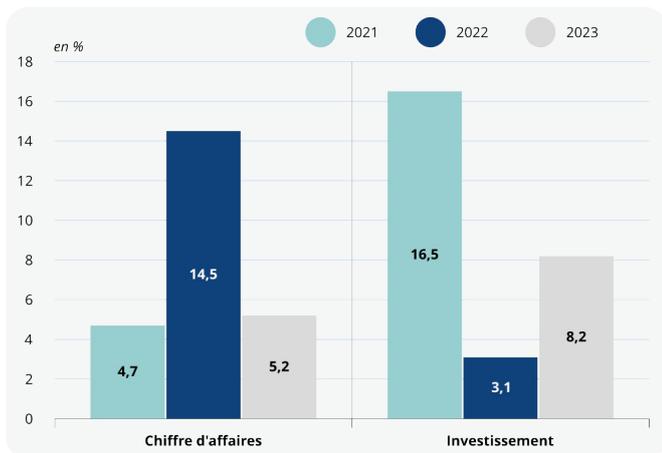
En 2023, l'encours des crédits aux entreprises dédiés à l'équipement continue de progresser, illustrant des niveaux d'investissements toujours bien orientés. En revanche, les crédits de trésorerie et à l'exportation, qui réagissent de manière plus mécanique à l'activité économique, sont sur une trajectoire baissière, reflétant ainsi un ralentissement économique global en Bretagne en 2023 ► [figure](#).

Évolution de l'encours de différents types de crédits aux sociétés non financières depuis début 2019 en Bretagne



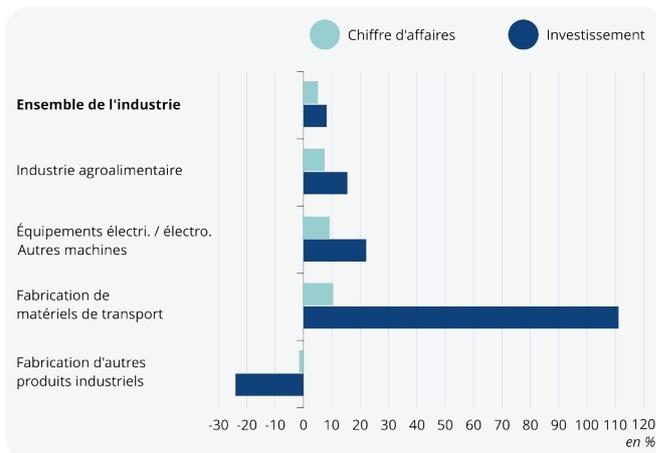
1 - Créances commerciales, crédits à l'exportation, crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à l'habitat, comptes ordinaires débiteurs, autres crédits, crédits-bail.
Source : Banque de France.

► 1. Estimations de l'évolution de l'activité dans l'industrie en Bretagne



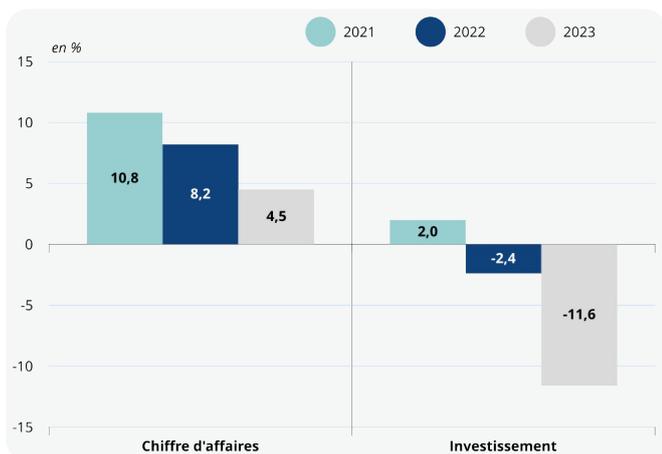
Source : Banque de France.

► 2. Estimations de l'évolution de l'activité dans les sous-secteurs de l'industrie en Bretagne en 2023



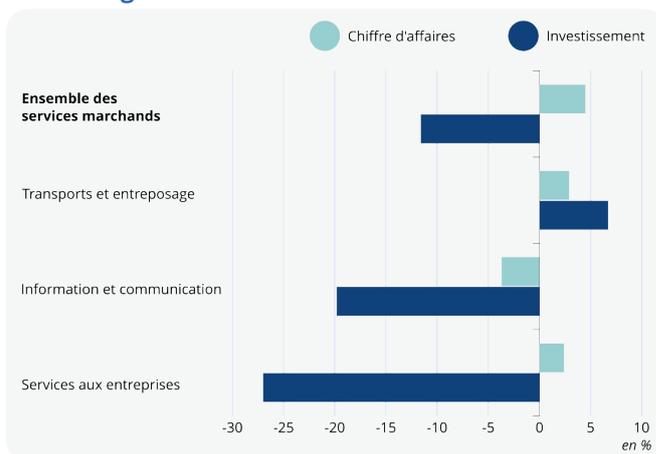
Source : Banque de France.

► 3. Estimations de l'évolution de l'activité dans les services marchands en Bretagne



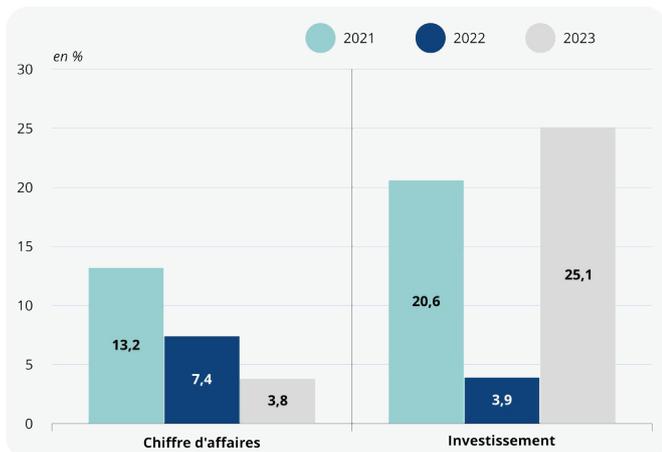
Source : Banque de France.

► 4. Estimations de l'évolution de l'activité dans les sous-secteurs des services marchands en Bretagne en 2023



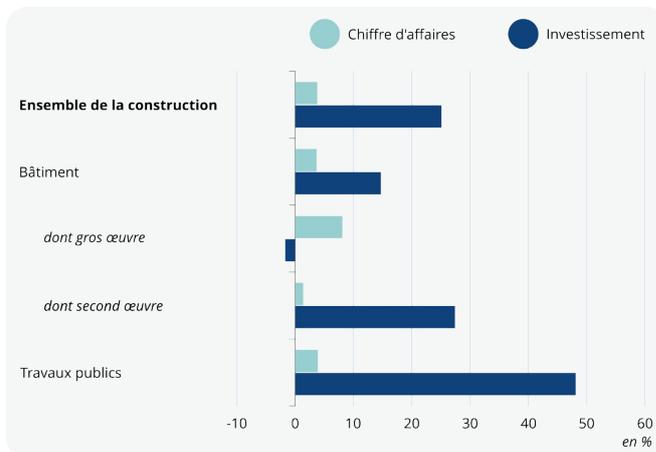
Source : Banque de France.

► 5. Estimations de l'évolution de l'activité dans la construction en Bretagne



Source : Banque de France.

► 6. Estimations de l'évolution de l'activité dans les sous-secteurs de la construction en Bretagne en 2023



Source : Banque de France.

Nette amélioration du solde des échanges commerciaux en 2023

En 2023, les échanges extérieurs de la Bretagne représentent 2,2 % des exportations françaises et 2,1 % des importations. Après le déficit record en 2022 (-3,2 milliards d'euros) marqué par une importante crise énergétique, le solde commercial s'améliore en 2023 (-2,3 milliards), en lien avec la diminution des importations (15,0 milliards) tandis que les exportations stagnent (12,7 milliards). Le premier poste excédentaire reste celui des produits des industries agroalimentaires. Comme les années précédentes, l'Union européenne – avec l'Allemagne et l'Espagne en tête – représente de très loin la première zone d'échanges hors de France pour la Bretagne. Parmi les fournisseurs, après une progression notable enregistrée en 2022, la part de la Chine se contracte sensiblement.

Un redressement du solde commercial lié au recul des importations

En Bretagne, les importations reculent de 6,8 % en 2023, après une hausse exceptionnelle de 21,2 % l'année précédente. Elles s'établissent à 15,0 Md€¹. L'évolution est largement reliée à la baisse de la facture énergétique (-26 %). Les achats de produits pharmaceutiques de base (-25 %) et d'engrais (-50 %) reculent également.

En 2023, les exportations (12,7 Md€) se replient très légèrement dans la région (-1,3 %), après deux années de progression sensible. Cette tendance est en contradiction avec l'évolution enregistrée au niveau national, même si le niveau des exportations est toujours très supérieur à celui d'avant la crise sanitaire en Bretagne ► [figure 1](#).

La chute plus forte des importations se traduit par une réduction du déficit commercial qui s'établit à 2,3 Md€. Le taux de couverture (rapport entre les exportations et les importations) progresse. Il se situe à 85 %, contre 80 % en 2022. Depuis 2014, les échanges de biens sont chaque année déficitaires.

La place de la région dans le commerce extérieur de la France est stable

Avec 2,2 % des exportations françaises en 2023, la Bretagne se situe, comme les années précédentes, au 12^e rang des régions exportatrices, juste avant les DROM (pris dans leur ensemble) et la Corse. Les importations en Bretagne représentent 2,1 % du total enregistré au niveau national, sans évolution par rapport à 2022.

Le classement par département n'évolue pas en 2023. L'Ille-et-Vilaine figure toujours en tête avec 38 % des exportations et près de 40 % des importations de la région, en cohérence avec son poids économique au sein de la Bretagne ► [figure 2](#). Suivent le Finistère, le Morbihan puis les Côtes-d'Armor.

Des exportations toujours dominées par les produits agroalimentaires

Les produits des industries agroalimentaires (4,7 Md€) restent de loin le premier poste d'exportation de l'économie bretonne, malgré un tassement par rapport à 2022 (-2 %)

► [figure 3](#). Le secteur des produits laitiers enregistre une baisse (-9 %) mais reste dynamique, après des performances remarquables en 2022. Le recul des ventes est particulièrement marqué à destination de la Chine et des États-Unis. Un autre secteur traditionnellement porteur, celui de la viande et des produits à base de viande, enregistre également un tassement (-2 %).

Le solde agricole se dégrade (-191 M€), principalement dans le secteur des céréales qui avait été marqué en 2022 par une envolée des ventes. La baisse sensible des importations de produits de la pêche (-12 %) doit également être soulignée, tout particulièrement en provenance du Royaume-Uni.

L'industrie automobile affiche un rebond, l'excédent commercial des parfums et cosmétiques progresse

Le solde du secteur de l'industrie automobile est excédentaire (+156 M€), suite à une poussée des exportations (+24 %) plus rapide que celle des importations (+14 %). La progression des exportations est particulièrement marquée à destination de l'Italie et de l'Espagne.

La progression des ventes de produits cosmétiques et de parfums explique la hausse de l'excédent commercial pour ce secteur (+267 M€), suivant ainsi la tendance enregistrée au niveau national. La poussée des exportations de matériel électrique (+16 %) et d'équipements mécaniques (+8 %) est également sensible.

Les déficits commerciaux se réduisent dans les secteurs des produits pharmaceutiques et des produits chimiques.

Une baisse des importations largement liée à la chute des prix de l'énergie

En 2022, l'envolée de la facture énergétique avait joué un rôle majeur dans la hausse inédite du déficit commercial. À l'inverse, en 2023, les approvisionnements en produits pétroliers raffinés chutent (-26 %), après deux années de hausses exceptionnelles. Cette évolution est majoritairement liée à la baisse des cours du pétrole, les volumes importés diminuant faiblement malgré l'embargo sur le pétrole russe.

Les importations de biens manufacturés diminuent également (-5 %). Les principales baisses sont enregistrées dans le secteur de la chimie (-18 %), tout particulièrement pour les engrais (-50 %). La réduction des importations de produits pharmaceutiques concerne notamment les échanges avec les États-Unis (-64 %) et la Chine (-50 %). La baisse des importations d'articles d'habillement (-9 %) et de cuir et chaussures (-24 %) s'explique notamment par une diminution de la consommation des ménages de textile-cuir en 2023.

En revanche, la hausse des importations d'automobiles s'explique par la fin des tensions d'approvisionnement, notamment dans le domaine des composants électroniques.

L'Allemagne et l'Espagne sont les premiers partenaires de la Bretagne

L'Union européenne (UE) demeure la principale zone avec laquelle commerce la Bretagne. Elle représente 57 % des exportations de la région en 2023 et 62 % des importations. L'Allemagne reste le premier fournisseur de la Bretagne, avec 13,6 % des importations. En revanche, l'Espagne passe au premier rang pour les exportations (9,5 %)

► [figure 4](#). La diminution du déficit commercial avec ce pays s'explique par le redressement du solde dans le secteur de l'industrie automobile, marqué par une progression des exportations conjuguée à une baisse des importations. La tendance est inverse avec l'Allemagne, le solde dans ce secteur enregistrant une forte dégradation. Parmi les autres partenaires prépondérants au sein de l'UE figurent l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas.

Hors UE, la Chine représente le premier déficit commercial de la Bretagne (-700 M€), malgré une amélioration sensible liée à la baisse des importations (-21 %) plus rapide que celle des exportations (-15 %). Cette baisse des importations est particulièrement marquée sur les produits pharmaceutiques, les chaussures et vêtements, ainsi que les préparations alimentaires à base de poissons. Malgré un net recul, la Chine reste toujours le principal fournisseur hors UE. La réduction du déficit avec la Russie s'explique par la baisse des importations de produits pétroliers, dans un contexte de sanctions économiques.

Les autres plus importants déficits commerciaux sont enregistrés avec l'Allemagne (-886 M€), les Pays-Bas (-431 M€), l'Espagne (-418 M€), la Belgique (-410 M€) et le Brésil (-381 M€).

Singapour reste au premier rang des excédents commerciaux avec la Bretagne

Pour la quatrième année consécutive, Singapour figure au premier rang des excédents commerciaux de la Bretagne (+488 M€), malgré une baisse sensible des échanges avec ce pays.

Le Royaume-Uni représente le deuxième excédent commercial (+393 M€). Le solde commercial s'améliore sensiblement en 2023, sous les effets cumulés d'une progression des exportations (+9 %) et d'une baisse des importations (-16 %).

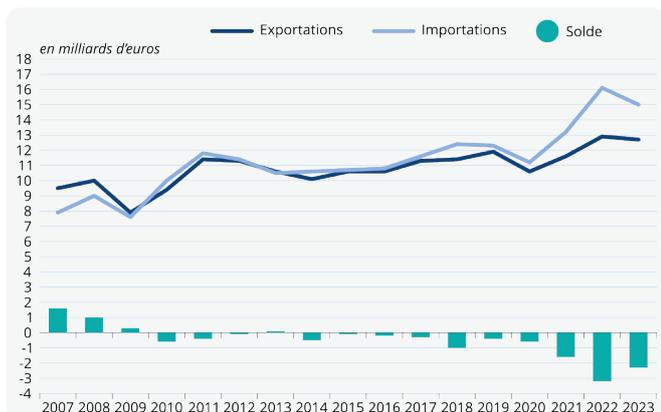
Suivent les États-Unis (+229 M€), la Grèce (+118 M€) et l'Italie (+111 M€). ●

Auteur :

Philippe Bonnafous (Direction régionale des douanes de Bretagne)

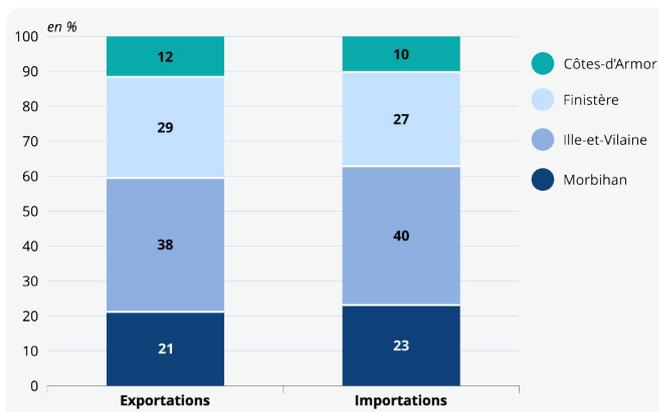
1 - M€ : million(s) d'euros ; Md€ : milliard(s) d'euros.

► 1. Les échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne sur la période 2007-2023



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 2. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par département en 2023



Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 3. Répartition des échanges commerciaux extérieurs de la Bretagne par type de produits en 2023

	Exportations		Importations	
	Bretagne	France entière	Bretagne	France entière
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	5,0	3,2	5,5	2,5
Produits des industries agroalimentaires (IAA)	37,3	10,7	21,7	8,0
Produits pétroliers raffinés et coke	0,0	1,8	6,2	4,1
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	19,7	18,3	18,3	20,8
Matériels de transport	9,3	19,6	8,9	15,5
Produits manufacturés divers	26,8	41,7	38,7	38,3
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	1,7	4,1	0,4	10,3
Produits de l'édition et de la communication et produits divers non manufacturés	0,2	0,7	0,2	0,6

Note : les parts étant arrondies au plus près de leurs valeurs réelles, leur somme peut être légèrement différente de 100 %.

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

► 4. Principaux pays clients et fournisseurs de la Bretagne en 2023

Exportations			Importations		
Pays	Valeur	Part du total (en %)	Pays	Valeur	Part du total (en %)
Espagne	1 207	9,5	Allemagne	2 045	13,6
Allemagne	1 159	9,1	Espagne	1 630	10,8
Italie	1 048	8,2	Belgique	1 369	9,1
Belgique	959	7,5	Pays-Bas	1 228	8,2
Royaume-Uni	873	6,8	Chine	1 155	7,7
Pays-Bas	797	6,3	Italie	938	6,2
États-Unis	668	5,2	Royaume-Uni	480	3,2
Singapour	498	3,9	États-Unis	440	2,9
Pologne	463	3,6	Brésil	425	2,8
Chine	455	3,6	Pologne	383	2,5
Suisse	211	1,7	Suède	292	1,9
Portugal	207	1,6	Portugal	222	1,5

Source : Douanes françaises (hors matériel militaire).

Méthodologie

Les données chiffrées présentées concernent uniquement les échanges en valeur de marchandises, hors matériel militaire et hors services. L'information est collectée sur la base de l'enquête mensuelle sur les échanges de biens intra-UE (EMEBI) pour les échanges avec les États membres de l'Union européenne et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (ou « pays tiers »).

Les données régionales et départementales sont établies selon les principes suivants : à l'exportation, c'est le département de départ des marchandises qui est mentionné, c'est-à-dire le lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées et non pas le département du siège social de l'entreprise qui exporte ; à l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué et non le département du siège social de l'importateur.

Les prix des produits agricoles et des intrants restent élevés

Après la hausse historique des prix à la production et des intrants en 2022, l'année 2023 apparaît également exceptionnelle en matière de prix. Dans un contexte marqué par une réduction des cheptels, les prix à la production du lait, des bovins, des porcins, des volailles et des œufs de consommation augmentent encore, mais baissent au dernier trimestre. Du fait d'une offre mondiale abondante, les cours des céréales reculent, entraînant une diminution du coût de l'alimentation animale, qui cependant reste haut.

Recul des prix des céréales, bilan mitigé pour les légumes

Comparé à l'année 2022, la production de céréales est en légère hausse en 2023. Le rendement global des céréales à paille se réduit légèrement, tandis que celui du maïs grain s'améliore grâce à un été pluvieux. La production diminue pour les oléagineux alors qu'elle s'accroît pour les protéagineux ► [figure 1](#).

Les prix des céréales se replient dans un contexte d'offre mondiale abondante. En Bretagne, entre juin et décembre 2023, le prix chute de 36,2 % pour le blé et de 54,4 % pour le maïs grain ► [figure 2](#). Le coût de l'alimentation animale et le prix global des intrants tendent à redescendre, mais restent élevés.

Concernant les légumes, la campagne¹ 2022-2023 apparaît satisfaisante en matière de prix pour les choux-fleurs et les endives, mais difficile pour les échalotes traditionnelles. La saison 2023 se révèle être dans la moyenne pour les tomates et toujours défavorable pour les artichauts.

Lait : volumes réduits et prix record

Entre 2022 et 2023, les quantités de lait livrées par les producteurs bretons se réduisent de 3,3 % ► [figure 3](#), dans un contexte de baisse structurelle du cheptel laitier et de recul du nombre de livreurs de lait. En 2023, l'évolution de la productivité des vaches ne permet pas d'accroître la production de lait.

Sous l'effet du repli des volumes, le prix du lait payé aux producteurs bretons augmente de 4,9 % en un an (468 €/1 000 L) ► [figure 4](#), dépassant ainsi le record de 2022. La marge des éleveurs laitiers poursuit sa progression, malgré un coût de production toujours élevé.

La filière du lait bio fait face à une crise de consommation, dans un contexte inflationniste. La tendance à la hausse de la production de lait bio des années passées se retourne en 2023, avec une baisse de 4,6 % en volume. Son prix augmente plus que celui du lait

conventionnel, mais l'écart entre les deux prix reste faible.

Bovins : des prix toujours hauts face à une offre limitée

Dans un contexte de réduction du cheptel, le volume de gros bovins abattus en Bretagne se replie de 4,1 % par rapport à 2022, avec un recul en vaches laitières et allaitantes. En revanche, les abattages de jeunes bovins se stabilisent après quatre années de baisse. Avec une offre limitée, les cours restent à des niveaux records au premier semestre, puis redescendent. La cotation de la vache laitière P² du bassin Grand Ouest (4,53 €/kg) perd 1 % sur le prix record de 2022 ► [figure 5](#).

Concernant les veaux de boucherie, les volumes abattus dans la région reculent de 6,8 % par rapport à 2022. La filière française souffre de départs à la retraite d'éleveurs et de difficultés d'installation en raison des coûts. Dans un contexte de faibles disponibilités et d'inflation non propice à la consommation, le prix du veau augmente encore. Il s'affiche à 7,15 €/kg pour le bassin Nord, supérieur de 4,6 % à celui de 2022.

Parallèlement, les coûts des aliments pour veaux et pour gros bovins restent très hauts ► [figure 6](#).

Porc : prix historique, coût de l'aliment élevé mais en baisse

Dans un contexte général de réduction des cheptels porcins dans l'Union européenne, le recul de la production française de porcs se poursuit. En Bretagne, le volume de porcs abattus se réduit de 3,2 % par rapport à 2022.

Parallèlement, bien qu'en recul au dernier trimestre, le prix du porc augmente encore en 2023, suite au repli de l'offre. Auparavant, c'était d'abord la demande, notamment de Chine, qui influait sur les cotations. Au marché de Plérin, le prix de base du porc charcutier atteint un niveau historique : 2,101 €/kg en moyenne annuelle ► [figure 7](#). Il est supérieur de 22 % à celui de 2022. Cette hausse permet aux éleveurs de rétablir leur

rentabilité, malgré un coût de l'aliment toujours élevé, mais en baisse.

Volaille : augmentation de la consommation de viande

Les différentes crises d'influenza aviaire des dernières années ont sensiblement réduit les productions avicoles en France. En 2022, la production nationale de volaille de chair avait atteint un niveau particulièrement bas. En 2023, l'évolution redevient positive, l'intensité des épizooties étant beaucoup plus modérée. Par ailleurs, à l'inverse des autres viandes, la consommation nationale de viande de volaille progresse en 2023, malgré une baisse en dindes. En Bretagne, les volumes de volailles abattues se réduisent de 3,1 % pour les poulets et de 5,8 % pour les dindes. Le coût de l'aliment est comparable à celui de 2022, mais il tend à diminuer. Dans le même temps, les prix à la production en France augmentent moins qu'en 2022, avec +4,4 % pour le poulet standard et +9 % pour la dinde.

En 2023, la production nationale d'œufs de consommation se réduit de 0,5 %. Elle est encore affectée au premier semestre par les conséquences de l'influenza aviaire. L'évolution de la production d'œufs en 2023 varie selon les modes d'élevage : elle est de -9,5 % pour les œufs cage et de +5 % en mode alternatif (biologique, plein air ou au sol). Elle est toutefois de -2,2 % pour les seuls œufs bio.

Les prix des œufs continuent de progresser, portés par une demande dynamique et une offre réduite en Europe. En moyenne annuelle, les cotations nationales augmentent de 9 % pour l'œuf coquille et de 11 % pour l'œuf industrie. ●

Autrice :
Linda Deschamps (Draaf)

¹ - Désigne la saison de la production concernée.
² - Catégorie de référence de la grille de cotation.

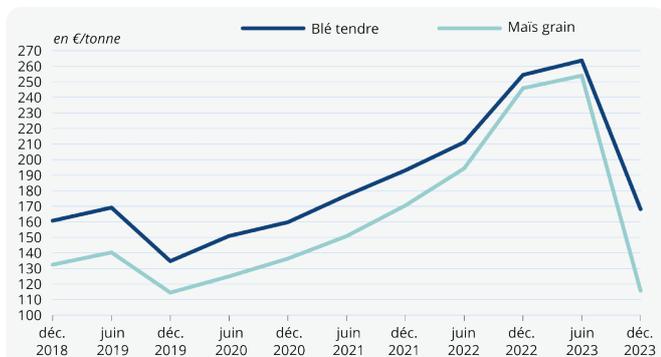
► 1. Les principales productions agricoles

	Bretagne			Part de la Bretagne en France métropolitaine en 2023 (en %)
	2022	2023	Évolution 2022-2023 (en %)	
Productions végétales (en tonnes)				
Blé	2 225 473	2 188 381	-1,7	6
Maïs grain	1 085 716	1 272 868	17,2	10
Orge	632 524	596 826	-5,6	5
Triticale	217 311	195 915	-9,8	12
Autres céréales	97 301	93 927	-3,5	3
Oléagineux	242 863	234 830	-3,3	3
Maïs fourrage	3 248 778	4 266 880	31,3	25
Choux-fleurs	184 356	147 891	-19,8	81
Tomates	167 763	150 291	-10,4	24
Lait (en millions de litres)				
Livraisons à l'industrie	5 309	5 166	-2,7	23
Activité dans les abattoirs (en tonnes)				
Bovins de moins de 12 mois	57 248	53 377	-6,8	32
Gros bovins	230 365	220 964	-4,1	19
Porcs	1 271 615	1 231 082	-3,2	60
Gallus	378 684	367 421	-3,0	33
Dindes	103 108	97 134	-5,8	40
Production d'œufs des élevages professionnels (en milliers)				
Œufs de consommation*	5 639 100	5 610 900	-0,5	36

* La production régionale est estimée à partir de l'évolution mesurée au niveau national.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne, Statistique agricole annuelle (2022 définitive, 2023 provisoire) ; BDNI, enquête auprès des abattoirs.

► 2. Le prix des céréales en Bretagne



Note : les campagnes commerciales céréalières se déroulent sur une période allant de fin juin à fin juin.

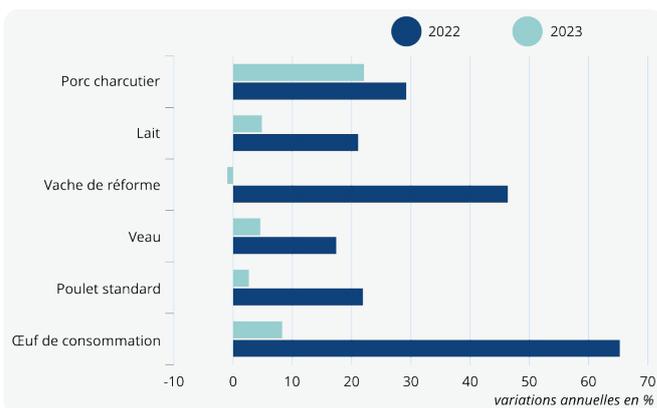
Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer.

► 3. Prix et livraisons de lait en Bretagne



Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer, enquête mensuelle auprès des laïteries.

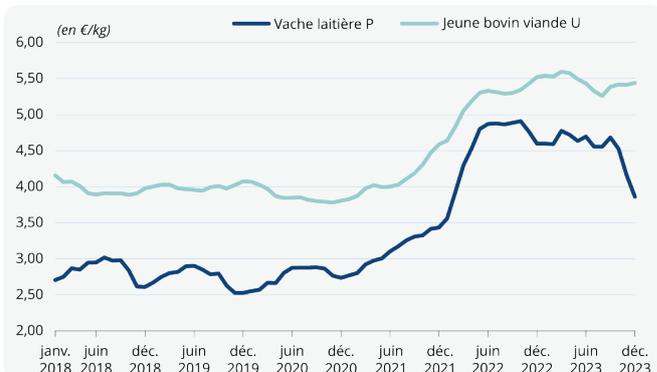
► 4. Prix des produits animaux



Champ : Porc charcutier, lait et poulet : Bretagne / Vache de réforme : bassin Grand Ouest / Veau : bassin Nord / Œufs de consommation : France métropolitaine.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer ; Marché au cadran de Plérin.

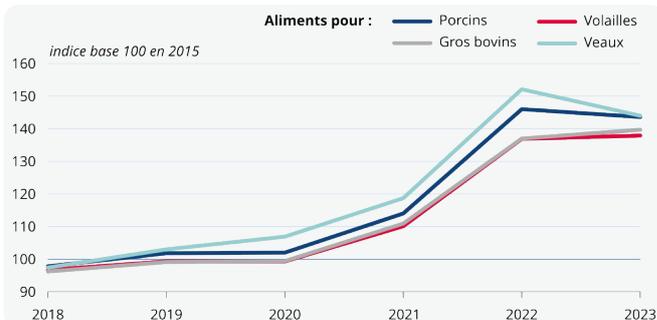
► 5. Cours des bovins - Cotations Grand Ouest



Note : Vaches P et Jeunes bovins U : catégories de référence des grilles de cotations.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; FranceAgriMer.

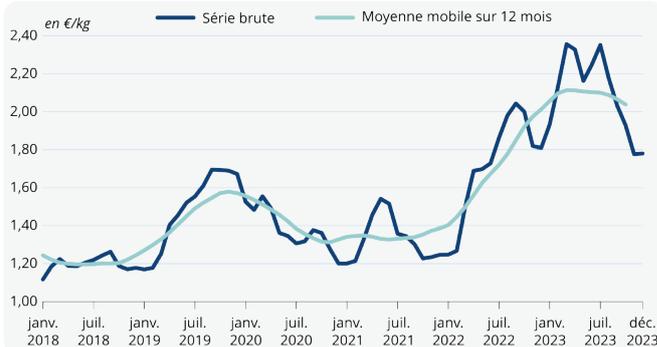
► 6. Coût des aliments en Bretagne, selon l'IPAMPA*



* Indice des prix d'achat des moyens de production agricole.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; Insee.

► 7. Prix du porc au cadran de Plérin



Lecture : la moyenne mobile centrée sur juillet 2023 (2,101 €/kg) correspond à la moyenne de janvier à décembre 2023.

Sources : Agreste, Draaf Bretagne ; Marché au cadran de Plérin.

Une conjoncture très dégradée dans la construction en 2023

En Bretagne, les autorisations de construction de logements neufs poursuivent leur chute amorcée en 2022. Passant sous la barre des 25 000 en 2023, elles restent toutefois au-dessus des niveaux enregistrés lors des précédentes crises, notamment en 2009 suite à celle des *subprimes*. *A contrario*, le nombre d'autorisations de construction de logements en France en 2023 est le plus faible observé depuis 25 ans.

Les mises en chantier de logements dans la région se replient également fortement en 2023 (-25,6 %), dans des proportions proches de celles observées au niveau national. Les surfaces autorisées de locaux non résidentiels sont en hausse en Bretagne, alors qu'elles enregistrent un repli en France. La baisse des ventes de logements neufs s'accroît, dans des proportions similaires dans la région et au niveau national (respectivement -38,2 % et -37,1 %). Le prix au m² des logements continue d'augmenter même si la hausse est un peu plus modérée qu'en 2022.

Chute des autorisations de logements neufs

En 2023, 24 300 logements ont été autorisés à la construction en Bretagne, soit 6 300 de moins qu'en 2022¹. Après un rebond exceptionnel en 2021, l'année suivant le début de la crise de la Covid-19, les autorisations de construction de logements neufs ont fortement diminué en 2022 (-11,6 %) et cette chute s'amplifie en 2023 (-20,6 %) ► **figure 1**. En Bretagne, le nombre de **logements autorisés** à la construction passe ainsi sous la barre des 25 000 mais reste au-dessus des niveaux constatés en 2015 ou en 2009 suite à la crise des *subprimes*. La chute de 2023 est encore plus marquée en France hors Mayotte (-24,1 %), le nombre de logements autorisés atteignant un niveau plus bas qu'en 2009 (371 200 contre 381 100).

Comme en 2022, la contraction du nombre d'autorisations de logements en 2023 concerne aussi bien les **logements collectifs** et en résidence (-18,5 %) que les **maisons individuelles** (-22,4 %). Le recul est le plus marqué en Ile-et-Vilaine (-29,4 %), département qui avait enregistré le plus fort rebond des autorisations de construction de logements en 2021 ► **figure 2**. Le repli se situe entre -17 % et -18 % dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor, tandis qu'il est moindre (-11,8 %) dans le Finistère.

Forte baisse des mises en chantier de logements

En Bretagne, les **mises en chantier** chutent également en 2023 (-25,6 %), alors qu'elles s'étaient stabilisées à un niveau élevé en 2021 et 2022 ► **figure 3**. La conjoncture régionale rejoint celle fortement dégradée observée au niveau national (-24,1 % en France hors Mayotte). Avec 20 700 logements commencés en 2023, les mises en chantier en Bretagne

demeurent toutefois au-dessus du seuil de 20 000 et des niveaux les plus bas des deux dernières décennies enregistrés entre 2013 et 2016. Au niveau national, le nombre de permis de construire délivrés en 2023 est le plus faible observé depuis le début des années 2000.

En Bretagne, la chute des mises en chantier concerne l'ensemble des logements, même si elle est encore plus marquée dans le collectif (-27,1 %) que l'individuel (-24,3 %). La situation est inverse au niveau national, où le repli atteint -27,8 % pour les logements individuels contre -21,3 % dans le collectif. À noter qu'en Bretagne, les logements individuels représentent 57 % des logements commencés en 2023, contre 42 % au niveau national.

L'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor sont les deux départements bretons enregistrant les plus fortes baisses des mises en chantier (respectivement -32,2 % et -28,0 %). Avoisinant -19 %, le repli est également marqué dans le Finistère et le Morbihan. En volume, cela correspond à une diminution de 4 000 mises en chantier en Ile-et-Vilaine et près de 1 000 dans chacun des trois autres départements bretons.

Croissance des surfaces autorisées de locaux non résidentiels

En 2023, les surfaces autorisées à la construction dans le secteur non résidentiel totalisent 2,64 millions de m² en Bretagne ► **figure 4**. Comme en France, ce niveau a fortement chuté avec la crise sanitaire en 2020, puis a connu un net rebond. Sans retrouver leur niveau d'avant-crise, les surfaces autorisées augmentent de 5,1 % en 2023 en Bretagne. Au niveau national, elles marquent le pas par rapport à 2022 (-6,3 %) et restent également en deçà de leur niveau de 2019.

En 2023, la hausse des surfaces autorisées de locaux non résidentiels en Bretagne est portée par les projets d'entrepôts (+15,0 %) et d'exploitations agricoles et forestières (+13,0 %). Ces

deux types de projets regroupent près de la moitié des surfaces autorisées dans la région (48 %).

Repli des ventes, poursuite de la hausse des prix

En 2023, les ventes de logements neufs continuent de diminuer en Bretagne, dans des proportions beaucoup plus importantes que l'année précédente (-38,2 % contre -16,8 % en 2022)

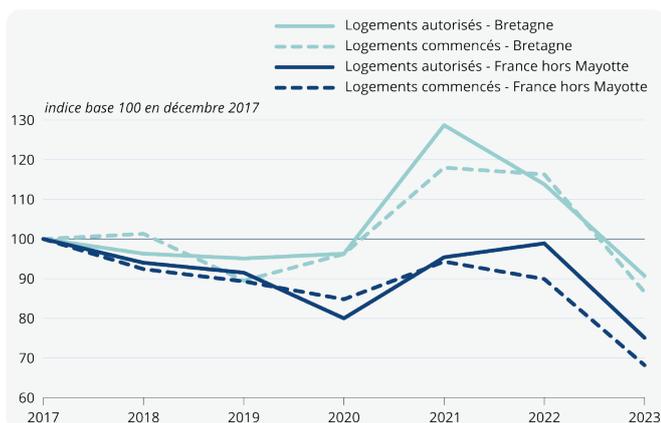
► **figure 5**. Ce fort repli intervient deux ans après le rebond exceptionnel au sortir de la crise de la Covid-19 (+21,4 %). La conjoncture bretonne suit la tendance nationale même si la baisse des ventes y est légèrement moins marquée (repli de 37,1 % des ventes en France métropolitaine). L'encours de logements disponibles augmente de façon marquée (+27,5 %), après une hausse déjà sensible en 2022 (+16,7 %). Fin 2023, 7 180 logements neufs sont proposés à la vente en Bretagne, soit le niveau le plus haut depuis la fin de la crise des *subprimes*. En France métropolitaine, l'encours de logements neufs en 2023 est le plus élevé des 25 dernières années.

Dans la région comme au niveau national, les appartements représentent environ 95 % des ventes réalisées par les promoteurs en 2023. Leur prix moyen au m² augmente de 2,5 % en 2023 après +7,9 % en 2022, pour atteindre 4 515 euros ► **figure 6**. La hausse des prix entre 2019 et 2023 est plus importante en Bretagne (+22,0 %) qu'au niveau national (+11,8 %). De ce fait, l'écart entre les prix observés en France métropolitaine et les prix bretons s'est fortement réduit : il s'établit à 6,1 % en 2023, après deux décennies où il dépassait fréquemment les 20 %. ●

Auteur :
Cyril Gicquiaux (Dreal)

¹ - Estimations issues de la base Sitadel en date réelle à fin février 2024, publiées en mars 2024.

► 1. Évolution de la construction de logements



Note : données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024.
Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.
Source : SDES, Sitadel.

► 2. Construction autorisée de logements par département

Département	Logements en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)
Côtes-d'Armor	3 800	-17,9	5,9
Finistère	6 400	-11,8	2,8
Ille-et-Vilaine	8 100	-29,4	1,9
Morbihan	5 900	-17,1	1,7
Bretagne	24 300	-20,6	2,6
France hors Mayotte	371 200	-24,1	-0,2

1 - Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de logements, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 3. Logements commencés par département

Département	Logements en 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)
Côtes-d'Armor	2 700	-28,0	1,9
Finistère	5 000	-18,5	5,1
Ille-et-Vilaine	7 900	-32,2	3,4
Morbihan	5 100	-18,8	1,4
Bretagne	20 700	-25,6	3,1
France hors Mayotte	296 400	-24,2	-2,1

1 - Évolution qui aurait été observée pour les logements commencés, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Notes : données en date réelle estimée, extraction du 28/03/2024. Les évolutions sont calculées sur les données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Source : SDES, Sitadel.

► 4. Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

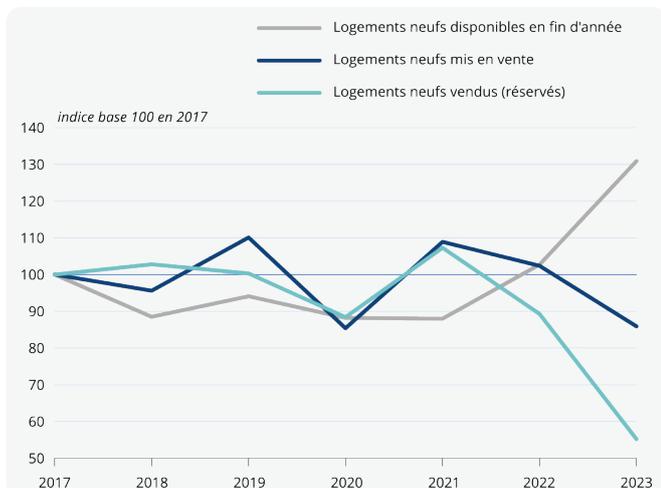
Type	Bretagne			France entière	
	Surfaces autorisées en 2023 (en milliers de m ²)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)
Artisanat	136	3,8	-4,5	-1,9	1,8
Bureaux	228	-28,3	6,3	-18,4	1,0
Commerce	264	-16,2	4,2	-7,6	-4,1
Entrepôt	484	15,0	3,6	-6,6	6,7
Exploitation agricole ou forestière	780	13,0	-10,3	-6,7	-5,9
Hébergement hôtelier	68	4,6	13,0	-8,6	-2,6
Industrie	315	15,2	6,6	1,4	3,7
Service public ou d'intérêt collectif	363	21,9	-2,9	-0,3	-1,4
Ensemble	2 637	5,1	-2,0	-6,3	-0,2

1 - Évolution qui aurait été observée pour la construction autorisée de locaux non résidentiels, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes provisoires en date de prise en compte, extraction du 28/03/2024.

Source : SDES, Sitadel.

► 5. Évolution de la commercialisation de logements neufs - Bretagne



Note : données brutes, extraction du 08/03/2024. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : permis de 5 logements ou plus destinés à la vente aux particuliers.

Source : SDES, enquête ECLN.

► 6. Ventes des maisons et des appartements neufs

	Bretagne			France métropolitaine		
	En 2023 (en nombre ou prix en euros)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ² (en %)	En 2023 (en nombre ou prix en euros)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ² (en %)
Maisons neuves						
Nombre de ventes ¹	176	-19,3	-9,5	3 907	-39,7	-9,5
Prix moyen au m ²	4 000	6,3	6,6	3 922	2,8	4,2
Appartements neufs						
Nombre de ventes ¹	3 189	-39,0	-1,8	66 643	-37,0	-3,4
Prix moyen au m ²	4 515	2,5	6,3	4 788	2,9	3,1

1 - Réservations avec dépôt d'arrhes.

2 - Évolution qui aurait été observée pour les ventes des maisons et des appartements neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes, extraction du 08/03/2024. Le champ intègre les logements neufs issus de la construction sur existant.

Champ : permis de 5 logements ou plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.

Source : SDES, enquête ECLN.

Les campings à l'origine du dynamisme touristique en Bretagne

Sur l'ensemble de l'année 2023, la fréquentation touristique a de nouveau augmenté en Bretagne pour atteindre 26,5 millions de nuitées. Le dynamisme observé dans les campings haut de gamme de la région a compensé les légères baisses de fréquentation dans les hôtels et les autres hébergements collectifs de tourisme. Le nombre de touristes en provenance de l'étranger est en nette augmentation, quel que soit le mode d'hébergement.

Augmentation du nombre total de nuitées en 2023

En Bretagne, les hôtels, **campings** et **autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT)** ont enregistré 26,5 millions de nuitées sur l'ensemble de l'année 2023 ► **figure 1**. Par rapport à 2022, la fréquentation est en hausse de 2,5 % dans la région, légèrement supérieure à celle observée en France métropolitaine (+2,3 %). Cette progression s'explique par l'augmentation du nombre de nuitées dans les campings. Le **taux d'occupation** sur la période couvrant avril à septembre y est légèrement plus élevé qu'en 2022 (45,0 % contre 43,4 %) et dépasse de 3,3 points le taux enregistré en France métropolitaine. Dans les hôtels et les autres hébergements collectifs, le taux d'occupation sur l'ensemble de l'année 2023 est en léger retrait et avoisine les 60 %.

Hausse de la fréquentation dans les campings bretons haut de gamme

Les 621 campings bretons enregistrent 14,4 millions de nuitées entre avril et septembre 2023 ► **figure 2**. Par rapport à 2022, la fréquentation augmente de 785 000 nuitées, soit une hausse de 5,8 %, plus élevée qu'en France métropolitaine (+4,4 %). En nombre de nuitées dans l'hôtellerie de plein air, la Bretagne se situe au 4^e rang des régions métropolitaines derrière la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les emplacements locatifs situés dans les campings labellisés 4-5 étoiles sont plébiscités en 2023 : ils représentent plus de la moitié des nuitées et leur fréquentation augmente de 9,8 % (+7,5 % en France métropolitaine) ► **figure 3**. Cette évolution est à mettre en lien avec une augmentation en 2023 de 8,2 % du nombre d'emplacements offerts dans cette catégorie haut de gamme. *A contrario*, la fréquentation des campings 1-2 étoiles et 3 étoiles progresse plus faiblement dans la région (respectivement +3,3 % et +1,3 %). Au niveau national, ces campings enregistrent une légère baisse.

Le nombre de nuitées augmente dans chacun des départements bretons,

particulièrement dans le Finistère (+6,2 %) et les Côtes-d'Armor (+6,1 %). Comme en 2022, le Morbihan et le Finistère sont les départements accueillant le plus de campeurs. Ils représentent à eux deux 73 % du nombre total de nuitées enregistrées dans la région.

En 2023, les campings bénéficient de la hausse de la fréquentation à la fois des **touristes habitant en France** (+4,0 %, soit 444 000 nuitées supplémentaires) et des **touristes non résidents** (+12,8 %, soit 341 000 nuitées supplémentaires). En Bretagne, plus d'une nuitée sur cinq (21 %) est le fait de touristes résidant à l'étranger (29 % en France métropolitaine).

La fréquentation dans les campings est variable selon les mois. Comparé à 2022, elle a été un peu plus élevée pendant la période estivale (+1,0 % en juillet et +0,2 % en août), tandis qu'elle s'est fortement développée en dehors des mois d'été, notamment en avril (+18,4 %) et mai (+25,3 %).

Légère diminution de la fréquentation hôtelière

En 2023, la fréquentation dans les hôtels bretons s'élève à 7,9 millions de nuitées ► **figure 4**. Elle est en diminution de 0,4 % par rapport à l'année 2022, alors que le nombre de nuitées augmente de 2,7 % en France.

La clientèle résidant en France est en baisse de 1,9 %, tandis que la clientèle non résidente fait un retour en force dans la région (+9,1 %), comme en France (+11,2 %). La fréquentation des non-résidents atteint 1,2 million de nuitées et dépasse pour la première fois son niveau de 2019, avant la crise sanitaire. Elle représente 16 % de l'ensemble des nuitées en Bretagne alors qu'au niveau national, cette part est nettement plus importante (35 %), tirée par la fréquentation en Île-de-France. Dans cette région, la clientèle non résidente représente en effet 60 % des nuitées dans l'hôtellerie.

Les hôtels situés dans les Côtes-d'Armor (+0,9 %) et en Ille-et-Vilaine (+0,4 %) ont accueilli plus de touristes qu'en 2022. *A contrario*, ceux du Finistère (-0,8 %) et du Morbihan (-2,0 %) enregistrent une baisse

du nombre de nuitées. La part des nuitées effectuées en 2023 par la clientèle non résidente augmente dans chaque département breton, notamment dans les hôtels breilliens (+2 points).

En 2023, la clientèle s'oriente toujours principalement vers les hôtels 3 étoiles (44 % des nuitées) mais elle est relativement moins nombreuse (-2,0 % par rapport à 2022) ► **figure 5**. La fréquentation baisse également dans les hôtels plus standards (1-2 étoiles) (-3,8 %). En revanche, elle est en hausse dans les hôtels 4-5 étoiles (+5,0 %), qui représentent ainsi près du quart (24 %) du total des nuitées en 2023. Comme pour les campings, cette progression de la fréquentation des hôtels 4-5 étoiles est à relier avec une offre d'hébergement haut de gamme en augmentation de 8,3 % en 2023. En France, cette tendance à la montée en gamme s'observe avec encore plus d'acuité : la fréquentation grimpe de 7,6 % en 2023 dans les hôtels 4-5 étoiles, qui totalisent près d'un tiers (30 %) de l'ensemble des nuitées hôtelières.

Comparé aux mêmes mois de l'année 2022, la fréquentation dans les hôtels de la région a été plus soutenue durant le premier semestre 2023 (excepté en mars) ► **figure 6** mais elle est en retrait sur les cinq premiers mois du second semestre avant de repartir en décembre.

Moins de nuitées dans les autres hébergements collectifs de tourisme

En 2023, les autres hébergements collectifs de tourisme ont enregistré 4,1 millions de nuitées en Bretagne, soit une diminution de 2,5 % par rapport à 2022. Ce repli est plus important qu'en France métropolitaine (-1,5 %). Comme pour les hôtels de la région, le retour de la clientèle non résidente (+7,6 %) ne suffit pas à endiguer la baisse de fréquentation de la clientèle résidente (-3,7 %). Ce phénomène s'observe également au niveau national. ●

Autrice :
Agnès Palaric (Insee)

► 1. Nombre de nuitées selon le type d'hébergement

	Bretagne		France métropolitaine	
	Nombre en 2023 (en milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (en %)	Nombre en 2023 (en milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (en %)
Hôtels	7 901	-0,4	212 736	2,6
Campings	14 426	5,8	141 673	4,4
AHCT*	4 149	-2,5	94 854	-1,5
Total	26 476	2,5	449 263	2,3

* AHCT : autres hébergements collectifs touristiques.

Notes : données définitives. Campings : la saison touristique couvre uniquement les mois d'avril à septembre.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 2. Nuitées dans les campings par département

	Nombre de nuitées dans les campings		Part de nuitées effectuées en 2023 par une clientèle non résidente		Part de nuitées effectuées en 2023 sur emplacements équipés (en %)
	En 2023 (en milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (en %)	En 2023 (en %)	Évolution entre 2022 et 2023 (en points)	
Côtes-d'Armor	2 475	6,1	21,9	1,2	41,0
Finistère	5 197	6,2	23,5	1,4	55,2
Ille-et-Vilaine	1 409	3,1	37,1	2,0	52,1
Morbihan	5 345	5,8	13,3	1,2	58,0
Bretagne	14 426	5,8	20,8	1,3	53,5
France métropolitaine	141 673	4,4	29,3	0,9	57,2

Note : données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 3. Nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées dans les campings en 2023 (en milliers)		Évolution entre 2022 et 2023 (en %)	
	Bretagne	France métropolitaine	Bretagne	France métropolitaine
Non classés	714	6 023	-1,1	11,8
Classés	13 712	135 650	6,1	4,1
1-2 étoiles	2 370	13 676	3,3	-0,6
3 étoiles	3 830	36 821	1,3	-1,4
4-5 étoiles	7 513	85 154	9,8	7,5
Total	14 426	141 673	5,8	4,4

Note : données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 4. Nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels		Part de nuitées effectuées par une clientèle non résidente	
	En 2023 (en milliers)	Évolution entre 2022 et 2023 (en %)	En 2023 (en %)	Évolution entre 2022 et 2023 (en points)
Côtes-d'Armor	1 218	0,9	13,8	0,1
Finistère	1 837	-0,8	15,1	1,1
Ille-et-Vilaine	3 010	0,4	19,1	2,3
Morbihan	1 836	-2,0	11,4	0,7
Bretagne	7 901	-0,4	15,6	1,4
France entière	217 429	2,7	35,4	2,7

Note : données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 5. Nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées dans les hôtels en 2023 (en milliers)		Évolution entre 2022 et 2023 (en %)	
	Bretagne	France entière	Bretagne	France entière
Non classés	671	22 426	3,9	-10,5
Classés	7 230	195 004	-0,7	4,4
1-2 étoiles	1 871	43 437	-3,8	2,6
3 étoiles	3 451	85 281	-2,0	3,0
4-5 étoiles	1 908	66 285	5,0	7,6
Total	7 901	217 429	-0,4	2,7

Note : données définitives.

Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

► 6. Évolution du nombre de nuitées totales dans les hôtels en 2023 par rapport au même mois de 2022



Sources : Insee, en partenariat avec les comités régionaux du tourisme (CRT) ; enquête de fréquentation dans les hébergements touristiques.

Les immatriculations de véhicules repartent à la hausse, le trafic aérien se replie légèrement

Après un recul marqué en 2022, les immatriculations de véhicules neufs repartent à la hausse en 2023, en Bretagne comme au niveau national. Elles demeurent cependant inférieures d'environ 20 % à leur niveau d'avant la crise sanitaire de 2020. Amorcée en 2019, la forte augmentation des ventes de voitures à motorisation alternative se poursuit. En particulier, la proportion de voitures électriques parmi l'ensemble des immatriculations de voitures neuves a été multipliée par dix dans la région et par huit au niveau national depuis 2019.

Après deux années de hausse, le trafic aérien marque le pas en Bretagne, alors qu'il continue d'augmenter au niveau national. Il reste à un niveau inférieur à celui observé avant crise sanitaire, et ce particulièrement dans la région (-38,9 % en Bretagne et -7,5 % au niveau national). Seules les lignes internationales, qui représentent 18 % du trafic des aéroports bretons, voient leur nombre de passagers augmenter en 2023.

Le transport routier de marchandises continue de diminuer dans la région (-0,2 %), mais de façon plus modérée qu'en 2022.

Hausse des immatriculations de véhicules neufs

En 2023, 97 600 véhicules neufs (voitures particulières, véhicules utilitaires légers, véhicules industriels à moteur, bus et autocars) ont été immatriculés en Bretagne, soit 4,3 % de l'ensemble des immatriculations enregistrées en France ► **figure 1**. Après un repli marqué en 2022 (-11,1 %), les immatriculations repartent à la hausse en 2023 (+11,9 %), retrouvant ainsi quasiment le niveau atteint en 2021. Malgré cette augmentation, le nombre d'immatriculations reste bien en deçà du niveau d'avant la crise de la Covid-19 (119 600) ► **figure 2**. Au total, le nombre de véhicules mis en circulation en 2023 est en recul de 18,5 % par rapport à l'année 2019 en Bretagne.

Ce repli est le plus marqué dans les Côtes-d'Armor, avec une baisse de 27,6 % entre 2019 et 2023. Dans le Morbihan et le Finistère, la baisse avoisine les -19,5 % et en Ille-et-Vilaine, elle est moins prononcée (-11,6 %).

Au niveau national, le nombre d'immatriculations de véhicules neufs a augmenté de 13,9 % en 2023, mais il reste lui aussi inférieur de près de 20 % à celui constaté en 2019.

Les ventes de véhicules particuliers représentent 74,5 % des immatriculations de la région en 2023, une part inférieure à celle au niveau national (80,2 %). Après trois années de baisses successives de 2020 à 2022, le nombre de voitures neuves mises en circulation repart à la hausse dans la région (+15,3 % en 2023). Il reste cependant moindre qu'en 2019 (-19,8 % en Bretagne et -19,5 % au niveau national).

Dans la région, 21 500 voitures à motorisation hybride rechargeable, gaz ou électrique ont été mises en circulation en 2023. Parmi celles-ci, 13 900 sont des voitures électriques ou à hydrogène. Dans le contexte de fin de la production des véhicules thermiques en Europe à l'horizon 2035 et à la faveur des différents dispositifs incitant à l'achat de véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre, les ventes de véhicules à motorisation « alternative » poursuivent leur hausse. En 2019, elles

représentaient moins de 3 % des ventes en Bretagne. En 2023, elles constituent quasiment trois nouvelles immatriculations sur dix, en Bretagne comme au niveau national. Cette croissance est largement portée par celle des voitures électriques, qui représentent 19,1 % des nouvelles immatriculations de voitures en Bretagne en 2023, soit davantage qu'au niveau national (16,7 %).

Avec 21 200 immatriculations en 2023, les véhicules utilitaires légers représentent 21,7 % des mises en circulation de la région. C'est davantage qu'au niveau national (17,2 %). Après le fort repli enregistré en 2022, les mises en circulation de ce type de véhicule se stabilisent en Bretagne (+2,2 %) et augmentent plus sensiblement au niveau national (+8,5 %). Les immatriculations de véhicules utilitaires restent inférieures de 15,5 % au niveau de 2019 en Bretagne (-20,4 % en France).

En 2023, 3 400 poids lourds¹ ont été immatriculés dans la région, soit une hausse de 7,5 % par rapport à 2022, un peu moins marquée qu'au niveau national (+11,5 %). Même si leur nombre augmente chaque année depuis 2021, les immatriculations de poids lourds sont, elles aussi, moins nombreuses qu'avant la crise sanitaire, en Bretagne (-9,6 % par rapport à 2019) comme en France (-11,8 %).

Légère baisse du trafic aérien de passagers

Après deux années de reprise suite à la crise de la Covid-19 (+38,6 % en 2021 et +37,8 % en 2022), le trafic aérien se replie légèrement en 2023 dans la région : les aéroports bretons ont ainsi enregistré 1,44 million de passagers commerciaux en 2023, contre 1,48 million l'année précédente (-3,1 %) ► **figure 3**. Cette légère baisse est cependant moindre que celle observée sur l'ensemble de la période 2017-2022 (-7,0 % par an en moyenne). Pour autant, le transport aérien breton ne suit pas la dynamique de croissance observée depuis 2021 au niveau national (+30,5 % en 2021, +92,6 % en 2022 et +14,2 % en 2023). Il demeure ainsi inférieur de 38,9 % au niveau enregistré en 2019, alors que ce repli n'est que de 7,5 % en France.

En forte croissance en 2021 et 2022, le trafic aérien sur les lignes à bas coût (*low cost*) marque le pas en 2023 en Bretagne (-8,7 %). Même si cette part se réduit légèrement en 2023, les lignes à bas coût totalisent près de la moitié du trafic régional (48,7 %), contre un peu plus d'un tiers en 2019 (36,7 %). En France, le trafic aérien sur les lignes *low cost* est en augmentation de 15,6 % en 2023.

Contrairement aux lignes nationales, les lignes internationales connaissent une hausse de leur nombre de passagers en 2023, aussi bien en Bretagne (+17,3 %) qu'au niveau national (+20,2 %). Toutefois, le nombre de passagers internationaux dans les aéroports bretons est deux fois plus faible que celui observé en 2019 ► **figure 4**. En 2023, les lignes internationales représentent 18,2 % du trafic passager des aéroports bretons.

Le transport routier de marchandises poursuit son repli, mais modérément

En 2023, les marchandises transportées en Bretagne par la route représentent 15,6 milliards de tonnes-kilomètres. Ce volume est en très légère baisse sur un an (-0,2 %). Ce repli concerne principalement les marchandises sortant de la région, alors que les entrées dans la région augmentent ► **figure 5**. Le recul est un peu plus marqué au niveau national (-0,7 % en France métropolitaine hors Corse).

En 2019, le transport routier de marchandises en Bretagne représentait 18,3 milliards de tonnes-kilomètres. Entre 2019 et 2023, la baisse de trafic est donc de 14,6 % en Bretagne, un repli plus prononcé qu'en France métropolitaine hors Corse (-3,0 %). En Bretagne, les entrées et les sorties de marchandises ont plus nettement diminué que les échanges au sein du territoire régional ► **figure 6**. ●

Auteur :
Cyril Gilcquiaux (Dreal)

1 - Camions, tracteurs routiers et véhicules automoteurs spécialisés lourds destinés à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures, véhicules incendie...).

► 1. Immatriculations de véhicules neufs par département et type de véhicule

	Nombre d'immatriculations en 2023					Évolution des immatriculations de voitures particulières (en %)	
	Voitures particulières	Véhicules utilitaires légers ¹	Véhicules industriels à moteur ²	Bus et autocars	2-3 roues et quadricycles à moteur	2022-2023	Évolution annuelle moyenne 2017-2022*
Côtes-d'Armor	12 068	3 409	538	15	2 973	11,5	-7,4
Finistère	19 780	5 665	500	44	4 058	13,2	-6,0
Ille-et-Vilaine	23 988	7 761	1 470	141	3 951	17,4	-4,4
Morbihan	16 907	4 377	912	71	3 630	17,8	-6,7
Bretagne	72 743	21 212	3 420	271	14 612	15,3	-5,9
France entière	1 817 346	390 471	50 480	6 365	328 949	15,2	-6,1

1 : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

2 : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

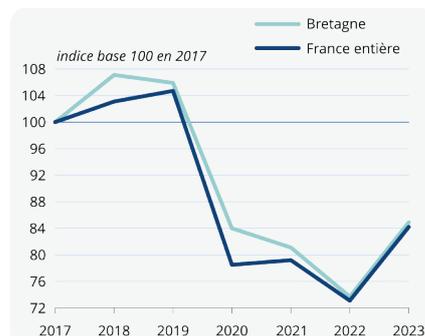
* : évolution qui aurait été observée pour les immatriculations de véhicules neufs, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero.

► 2. Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs



Note : données brutes.

Champ : les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Ces données ne comprennent pas les véhicules immatriculés en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile de l'État, militaires, ainsi que les immatriculations provisoires (plaques W ou WW).

Source : SDES, Rsvero.

► 3. Passagers des aéroports par type de ligne

	Bretagne			France entière		
	Passagers 2023 (en nombre)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)	
Lignes nationales ²	1 171 686	-6,3	-4,5	-1,3	-2,9	
Lignes internationales	260 765	17,2	-16,1	20,5	-2,3	
Transit	4 218	-57,2	-17,6	-3,9	-12,9	
Total	1 436 669	-3,1	-7,0	14,2	-2,5	
dont lignes à bas coût (low cost)	699 201	-8,7	2,0	15,6	3,2	
Part des lignes à bas coût (low cost) (en %)	48,7	///	///	///	///	

1 : évolution qui aurait été observée pour le trafic passager des aéroports, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

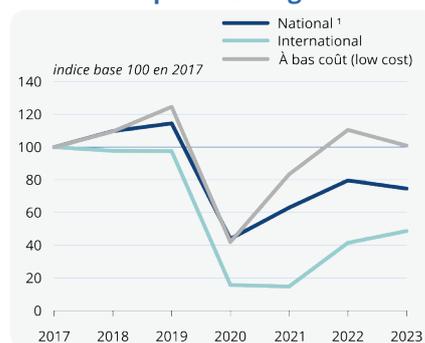
2 : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois.

Note : données brutes.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.

► 4. Évolution du nombre de passagers des aéroports - Bretagne



1 : la fréquentation des aéroports français comptabilise les passagers embarqués ou débarqués. Ainsi, tous les passagers ayant effectué un vol national à l'intérieur du périmètre défini (France métropolitaine et DROM) sont comptés deux fois. Par exemple, un passager Bordeaux-Lyon est compté une fois au départ de Bordeaux et une fois à l'arrivée à Lyon.

Source : Union des aéroports français.

► 5. Transport de marchandises par la route - Bretagne

	2023 (p) (en millions de tonnes-kilomètres)	Évolution 2022-2023 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017-2022 ¹ (en %)
Entrées dans la région	5 803	2,9	-1,5
Sorties de la région	4 506	-3,9	-0,9
Intérieur de la région	5 332	-0,3	1,2

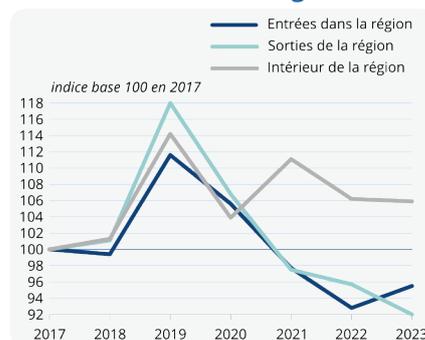
(p) : données provisoires.

1 : évolution qui aurait été observée pour le transport de marchandises par la route, pour chaque année de la période considérée, en supposant une évolution identique chaque année.

Champ : France métropolitaine hors Corse. Données hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

► 6. Évolution du transport routier de marchandises - Bretagne



Note : 2023 provisoire.

Champ : hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

La couverture énergétique de la Bretagne s'améliore et la production d'énergies renouvelables progresse

En 2023, la Bretagne couvre presque un tiers de sa consommation électrique, contre moins de 15 % en 2015. L'augmentation notable de la couverture énergétique sur cette période résulte d'une production électrique en forte hausse et d'une consommation en légère baisse, suivant ainsi les recommandations du Sraddet. À l'inverse, la consommation de gaz est en hausse ; elle est couverte à hauteur de 4 % par une production renouvelable en forte augmentation. De même, la production d'électricité grâce aux énergies renouvelables progresse fortement mais ne couvre encore qu'une faible part de la consommation. Dans la région, l'éolien est l'énergie renouvelable la plus productive et le déploiement de son parc s'est accéléré en 2023 avec la mise en service partielle du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. La production d'électricité solaire et de gaz renouvelable s'accélère également ces dernières années.

La Bretagne couvre presque un tiers de sa consommation électrique

En 2023, la **consommation** brute d'électricité et de gaz s'élève à 38 728 GWh en Bretagne, dont 21 369 GWh d'électricité et 17 359 GWh de gaz.

La même année, la production électrique de la Bretagne atteint 6 890 GWh. La région couvre ainsi presque un tiers de sa consommation électrique, contre 14,3 % en 2015. Elle se situe à la dixième place des régions métropolitaines les plus autonomes ► **figure 1**. Parmi les six régions ne disposant pas d'un parc nucléaire, elle se positionne à la troisième place.

La consommation de gaz augmente, celle d'électricité baisse

La consommation totale brute est en augmentation de 5,5 % depuis 2015 ► **figure 2**. La consommation électrique diminue de 2,2 %, tandis que la consommation de gaz augmente de 16,8 %. La hausse de la consommation de gaz est particulièrement importante en 2022, en lien avec la mise en service de la centrale à gaz de Landivisiau.

Cette évolution de la consommation suit l'orientation proposée dans le **schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet)**. Celui-ci prévoit en effet l'augmentation de la consommation de gaz entre 2015 et 2030, anticipant l'ouverture de centrales à gaz. À l'inverse, il planifie une diminution de 20 % de la consommation électrique à l'horizon 2030 par rapport à 2015.

La production électrique des énergies renouvelables continue de progresser mais ne couvre qu'une faible part de la consommation bretonne

En 2023, la production électrique issue des énergies renouvelables s'élève à 4 172 GWh en Bretagne. Elle représente ainsi 60,6 % de la production électrique totale dans la région ► **figure 3**, et a été multipliée par 1,5 depuis 2015. Cette évolution est similaire à celle de la France métropolitaine mais inférieure à celle de la région voisine des Pays de la Loire, où elle a été multipliée par 3 sur la même période.

Le taux de couverture de l'électricité renouvelable est de 19,5 % en 2023 en Bretagne ► **figure 4**, inférieur à celui de la France métropolitaine prise dans son ensemble (32,3 %). Il est très éloigné du niveau des régions Grand Est, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes, qui couvrent toutes trois plus de la moitié de leur consommation électrique par les énergies renouvelables. Cependant, ces régions disposent d'un grand parc de barrages hydrauliques depuis le milieu du XX^e siècle. En Bretagne, la production hydraulique repose essentiellement sur l'exploitation de l'usine marémotrice de la Rance.

Sur ce critère du taux de couverture par les énergies renouvelables, la Bretagne se situe à l'antépénultième place des régions métropolitaines, devant les régions Normandie et Île-de-France. L'augmentation significative de la production électrique de la région est en effet davantage due à la mise en service de la centrale thermique de Landivisiau en 2022 qu'à l'augmentation de la production d'énergie renouvelable.

L'éolien, la filière renouvelable la plus productive en Bretagne, connaît une forte hausse en 2023

La production éolienne de la région s'élève à 2 667 GWh en 2023. C'est la plus grosse production électrique toutes **filiales** confondues. Elle est suivie de très près par la production thermique, avec 2 637 GWh ► **figure 5**. La production électrique éolienne a augmenté de 61,5 % depuis 2015.

En 2023, elle connaît la plus forte hausse annuelle de toute la période (+31,1 %) grâce aux premiers raccordements du parc en mer

de Saint-Brieuc. Une augmentation significative est attendue pour l'année 2024 avec le raccordement complet de ce dernier, dont la capacité annuelle prévue est d'environ 1 800 GWh. Un autre parc en mer en Bretagne Sud est en projet.

Ainsi, si la filière est pour l'instant en dessous des objectifs chiffrés du Sraddet (7 000 GWh environ prévus en 2023), le déploiement de son parc devrait entraîner une accélération de sa production dans les prochaines années.

La production solaire continue d'augmenter tandis que l'hydraulique et les bioénergies restent stables

En 2023, la production solaire s'élève à 475 GWh, soit 7,0 % de la production électrique régionale. Elle a été multipliée par 2,5 depuis 2015 et connaît une accélération depuis 2021. Elle augmente ainsi de 25,0 % entre 2022 et 2023, là où l'augmentation annuelle était de 7,0 % en moyenne entre 2015 et 2020. Cependant, elle produit pour l'instant moins de la moitié des 1 000 GWh prévus par le Sraddet pour 2023.

La production électrique brute issue des bioénergies bretonnes s'élève quant à elle à 459 GWh, soit 5,9 % de la production totale. Depuis 2015, cette production est en hausse de 47,6 % mais elle n'augmente plus depuis trois ans.

De même, la production hydraulique reste stable entre 2015 et 2023. Elle contribue à hauteur de 8,4 % à la production totale. ●

Autrice :
Marie Matrot (Insee)

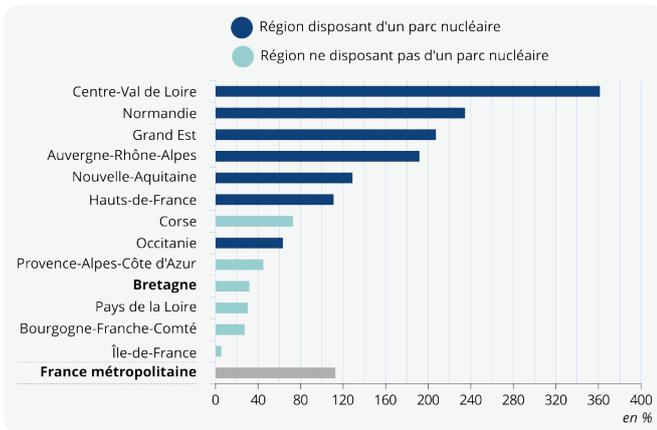
Encadré - Le gaz renouvelable : une production en forte progression

En 2023, la Bretagne est la cinquième région de France continentale à produire le plus de **biométhane**. Cette production s'élève à 679 GWh.

La production a été multipliée par 18 ces cinq dernières années ► **figure 6**. Cette évolution va dans le sens du Sraddet, qui prévoit une production d'environ 6 700 GWh de biogaz par méthanisation en Bretagne à l'horizon 2030. L'évolution de la production de biométhane est plus importante en Bretagne qu'en France continentale, où elle a été multipliée par 13 ces cinq dernières années. Elle y est également supérieure à celle des Pays de la Loire, où cette production a été multipliée par 9 sur la même période.

En 2023, la Bretagne couvre ainsi 3,9 % de sa consommation de gaz par sa production de biométhane.

► 1. Part de la consommation électrique couverte par la production en 2023



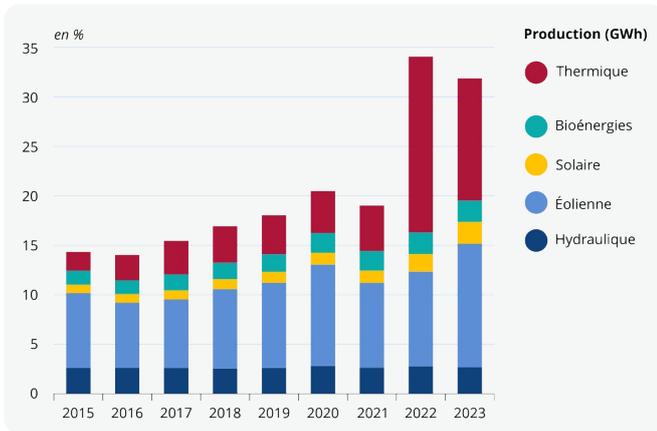
Lecture : en 2023, la région Centre-Val de Loire produit environ 360 % de sa consommation en électricité.
Source : RTE.

► 2. Évolution de la consommation brute en Bretagne entre 2015 et 2023



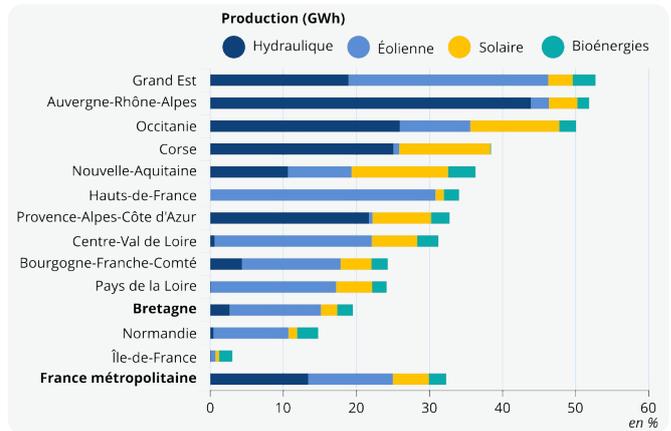
Champ : ce jeu de données présente les consommations régionales annuelles brutes d'électricité (GWh) et de gaz (GWh PCS 0°C) sans correction de l'aléa climatique.
Sources : RTE ; GRTgaz ; Teréga.

► 3. Part de la consommation électrique bretonne couverte par filière entre 2015 et 2023



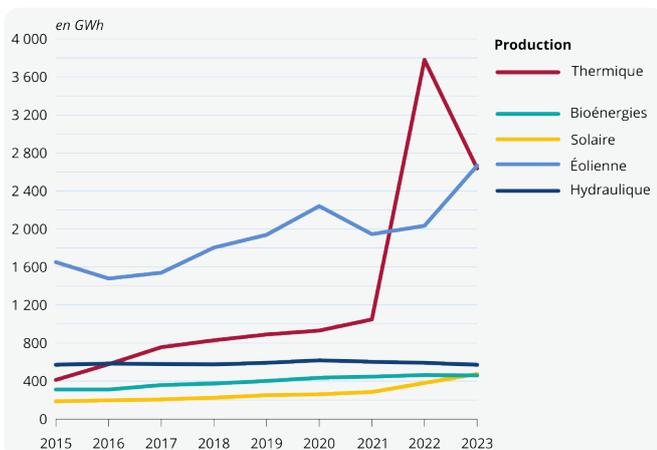
Lecture : en 2023, la Bretagne couvre 19,5 % de sa consommation électrique par des énergies renouvelables : 2,7 % par hydraulique, 12,5 % par l'éolien, 2,2 % par le solaire et 2,1 % par les bioénergies.
Source : RTE.

► 4. Part de la consommation électrique régionale couverte par les énergies renouvelables en 2023



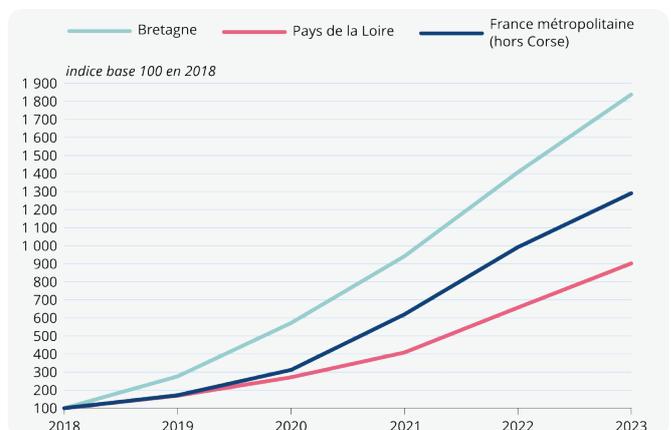
Lecture : en 2023, le Grand Est est la région métropolitaine qui couvre le plus sa consommation électrique par sa production renouvelable, avec un taux de couverture de 52,7 %, dont 19,0 % pour l'hydraulique, 27,3 % pour l'éolien, 3,4 % pour le solaire et 3,1 % pour les bioénergies.
Champ : France métropolitaine.
Source : RTE.

► 5. Production électrique par filière en Bretagne entre 2015 et 2023



Lecture : en Bretagne, la production électrique issue de la filière thermique est passée de 413 GWh en 2015 à 2 637 GWh en 2023.
Source : RTE.

► 6. Évolution comparée de la production de biométhane en Bretagne, Pays de la Loire et France métropolitaine (hors Corse) entre 2018 et 2023



Notes : les données sont définitives. Des clés de répartition sont parfois utilisées pour la répartition régionale des injections n'ayant pas d'information sur les valeurs de comptage des sites mais uniquement des valeurs agrégées. Les données sont mises à jour mensuellement autour du 15 du mois N+1.

Lecture : la production de biométhane aux sites d'injection dans le réseau de transport et de distribution a été multipliée par 9 dans les Pays de la Loire entre 2018 et 2023.

Champ : production de biométhane aux sites d'injection dans le réseau de transport et de distribution.
Sources : GRTgaz ; Teréga.

Définitions

Synthèse régionale

Heures rémunérées

Le volume d'heures rémunérées correspond à la durée pour laquelle le salarié est rémunéré sur une période. Cela inclut notamment les heures supplémentaires mais aussi les absences pour lesquelles le salarié perçoit une rémunération, comme les congés payés, les jours fériés ou les jours attribués au titre de la réduction du temps de travail. Ce volume d'heures rémunérées est une composante importante de l'activité économique, même s'il ne la mesure pas directement : d'une part, certaines absences sont considérées comme du travail rémunéré et d'autre part, la rémunération des salariés ne reflète pas toujours les fluctuations de leur productivité.

Emploi salarié

Emploi salarié

Les salariés sont les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination.

Intérim / Travail temporaire / Travail intérimaire

L'intérim (ou travail intérimaire ou travail temporaire) consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail temporaire.

Population active occupée / Population en emploi (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel.

Estimations d'emploi localisées / Estel

Le concept central d'Estel est une synthèse ascendante des sources administratives utilisées avec prise en compte de la multi-activité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié ».

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

La correction des variations saisonnières (CVS) permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Nomenclature d'activités française / NAF

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224 et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Chômage et politiques de l'emploi

Population active (BIT)

La population active au sens du Bureau international du travail (BIT) comprend les personnes en emploi au sens du BIT et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée / Population en emploi (BIT)

Une personne en emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne de 15 ans ou plus ayant effectué au moins une heure de travail rémunéré au cours d'une semaine donnée ou absente de son emploi sous certaines conditions de motif (congés annuels, maladie, maternité, etc.) et de durée.

Chômeur (BIT)

Un chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi durant une semaine donnée ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les deux semaines ;
- avoir cherché activement un emploi au cours des quatre dernières semaines ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs).

On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Remarque :

Le taux de chômage diffère de la part du chômage qui, elle, mesure la proportion de chômeurs dans l'ensemble de la population.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est le rapport entre le nombre de chômeurs et le nombre d'actifs au sens du BIT.

Catégories de demandes d'emploi établies par France Travail

Les demandeurs d'emploi sont les personnes inscrites sur les listes de France Travail. L'inscription sur ces listes est soumise à certaines conditions. Les demandeurs d'emploi peuvent être ou non indemnisés, certains peuvent occuper un emploi. Selon leur situation vis-à-vis de l'obligation de recherche d'emploi et de l'exercice ou non d'une activité, les demandeurs d'emploi sont regroupés en cinq catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (*i.e.* de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (*i.e.* plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage,

d'une formation, d'une maladie, etc.), y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP), sans emploi et en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à France Travail et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits en catégorie A, B ou C, depuis un an ou plus.

Demandeurs d'emploi de très longue durée / DETLD

Les demandeurs d'emploi de très longue durée (DETLD) sont ceux inscrits depuis deux ans ou plus.

Parcours emploi compétences (PEC)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés du secteur non-marchand (CUI-CAE) sont transformés en parcours emploi compétences (PEC).

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs, exprimé en pourcentage du Smic brut, est modulé selon le type de public (PEC « tout public », PEC QPV-ZRR, PEC Jeunes).

Contrat unique d'insertion (CUI)

Le contrat unique d'insertion (CUI) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Insertion par l'activité économique (IAE)

L'insertion par l'activité économique (IAE) consiste en un accompagnement dans l'emploi destiné à aider les personnes très éloignées de l'emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer un contrat de travail, doublé d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins d'accès à l'emploi. En complément de l'accompagnement dispensé, les salariés peuvent bénéficier de formations adaptées à leurs besoins.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail conclu entre un employeur et un jeune de 16 à 29 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, des dérogations étant possibles.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail destiné à permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, d'acquérir une qualification professionnelle ou de compléter leur formation initiale au moyen d'une formation en alternance.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Mis en place à partir de 2017, le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune en PACEA, destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie.

Contrat d'engagement jeune (CEJ)

Le contrat d'engagement jeune (CEJ) s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent de la reconnaissance de travailleur handicapé), qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Mis en œuvre à la fois par France Travail et les missions locales depuis le 1^{er} mars 2022, il propose à ces jeunes éloignés de l'emploi un programme d'accompagnement intensif (avec un objectif de 15 à 20 heures d'accompagnement par semaine) et une mise en activité régulière. Le parcours est prévu pour durer de 6 à 12 mois. Le bénéficiaire peut toutefois quitter le dispositif

de façon anticipée ou au contraire le prolonger jusqu'à 18 mois maximum. Les jeunes peuvent percevoir une allocation mensuelle pouvant aller jusqu'à 520 euros, en fonction de ses ressources et sous condition de respecter ses engagements. Contrairement à la Garantie jeunes qui s'inscrit nécessairement dans un Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), le CEJ ne peut pas être concomitant avec un PACEA.

Emplois francs

Expérimenté à partir du 1^{er} avril 2018 puis généralisé à la France entière au 1^{er} janvier 2020, le dispositif d'emploi franc est un dispositif qui permet à un employeur de bénéficier d'une aide financière lorsqu'il embauche un habitant résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en CDI ou en CDD d'au moins six mois.

Correction des variations saisonnières / CVS / Désaisonnalisation

La correction des variations saisonnières (CVS) permet d'éliminer l'effet de fluctuations périodiques infra-annuelles dues au calendrier et aux saisons, de manière à faire ressortir les évolutions les plus significatives de la série. Celles-ci sont contenues dans la tendance et la composante irrégulière.

Démographie d'entreprises

Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale. Il produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

Micro-entrepreneur

Un micro-entrepreneur bénéficie du régime de même nom (appelé auto-entrepreneur jusque 2014), qui offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions.

Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. Les entreprises individuelles classiques désignent les entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs.

Société

Une société est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand : produire des biens ou des services pour le marché (source de profit ou d'autres gains financiers pour ses propriétaires). Elle est la propriété collective de ses actionnaires qui désignent les administrateurs responsables de sa direction générale.

Création d'entreprise / Réactivation d'entreprise

Une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre d'une nouvelle combinaison de facteurs de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement.

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Défaillance d'entreprise

Une unité légale est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre.

Services aux entreprises

Les services rendus aux entreprises regroupent globalement les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien.

Services aux particuliers

Les services aux particuliers se caractérisent par la mise à disposition d'une prestation technique ou intellectuelle principalement à destination des particuliers (ou ménages), même si certains d'entre eux concernent également les entreprises.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau

supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes. La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes. La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée 2008 / NA 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE. La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standards » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Construction

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, dont la construction a été autorisée par un permis de construire ou une non-opposition à une déclaration préalable.

Logement commencé

Un logement est considéré comme commencé (ou mis en chantier) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Logement collectif

Un logement collectif (appartement) fait partie d'un bâtiment dans lequel sont superposés plus de deux logements distincts et dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Logement individuel

Un logement individuel est un logement dans une maison individuelle. Une maison individuelle peut comporter deux logements individuels s'ils ont été construits par le même maître d'ouvrage d'après le Code de la construction et de l'habitation.

Tourisme

Tourisme

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année.

Nuitée

La fréquentation en nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement touristique. Deux personnes séjournant trois nuits dans un établissement comptent ainsi pour six nuitées, de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Hôtellerie de plein-air (camping)

Les campings sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Ils sont constitués d'emplacements nus ou équipés de l'une de ces installations, ainsi que d'équipements communs.

Autres hébergements collectifs touristiques / AHCT

Les autres hébergements collectifs touristiques (AHCT) sont les résidences hôtelières de tourisme, les villages de vacances et maisons familiales de vacances, les auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour, les centres sportifs. Les résidences de tourisme et villages de vacances représentent plus de 90 % de l'ensemble des AHCT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air, autres hébergements)

Le taux d'occupation est le rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts.

Transports

Immatriculations de véhicules neufs

Les immatriculations de véhicules neufs sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) qui recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris). Les immatriculations provisoires de véhicules neufs et celles des véhicules en transit temporaire ne sont pas comptabilisées.

Transition énergétique

Sraddet

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sraddet) planifie la transition écologique à l'échelle régionale. En Bretagne, il a été adopté par le Conseil régional en décembre 2020.

Consommation

Les consommations régionales brutes d'électricité et de gaz sont sans correction de l'aléa climatique. Pour le gaz, les contenus énergétiques sont exprimés en kWh PCS avec une température de combustion de référence de 273 K (0°C).

Filière

La filière « Hydraulique » comprend tous les types de centrales hydrauliques (éclusée, fil de l'eau...). La consommation induite par le pompage des centrales dites « STEP » n'est pas déduite de la production.

La filière « Thermique à combustible fossile » comprend les combustibles de type charbon, fioul et gaz.

La filière « Bioénergies » comprend les biogaz, les déchets papeterie/carton, les déchets urbains, le bois-énergie et les autres biocombustibles solides.

Les autres filières de production électrique sont l'éolien, le solaire, les énergies marines et la géothermie.

Biométhane

Le biométhane est un gaz combustible produit à partir de la transformation de matières organiques issues de divers secteurs : agricole, industriel, déchets de restauration, déchets de collectivités, gaz issu des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND), etc. La digestion de ces matières organiques produit du biogaz pouvant être valorisé par combustion sous forme de chaleur et/ou d'électricité. Ce biogaz peut être purifié pour atteindre la qualité du gaz naturel. On l'appelle alors « biométhane ». Une fois épuré et odorisé, il peut être injecté dans les réseaux de gaz.

Pour en savoir plus

Synthèse régionale - Contexte national

- Héam J.-C., Meizel P., Morvan F. (Insee), « [Les comptes de la Nation en 2023](#) », Insee Première n° 1997, mai 2024.
- Insee, « [La reprise se fait attendre](#) », Note de conjoncture, mars 2024.
- Insee, « [Point de conjoncture du 7 février 2024](#) », Point de conjoncture, février 2024.

Emploi salarié

- Insee, « [Au quatrième trimestre 2023, l'emploi salarié est stable](#) », Informations rapides n° 2024-47, février 2024.
- Lardoux J.-M., Palaric A. (Insee), « [4^e trimestre 2023 : en Bretagne, l'emploi augmente plus qu'ailleurs et le taux de chômage reste bas](#) », Insee Conjoncture Bretagne n° 48, mars 2024.
- Dreets Bretagne, « [L'intérim en Bretagne au 4^e trimestre 2023](#) », mars 2024.

Chômage et politiques de l'emploi

- Dreets Bretagne, [Le marché de l'emploi en Bretagne](#).
- Insee, [Taux de chômage localisés](#), Chiffres-clés.
- Insee, [Chômage](#), Tableau de bord de l'économie française.

Démographie d'entreprises

- Hofstetter É. (Insee), « [Léger repli des créations d'entreprises en 2023](#) », Insee Première n° 1984, février 2024.
- Insee, [Démographie et créations des entreprises](#), Tableau de bord de l'économie française.
- Banque de France, « [Les défaillances d'entreprises - France - Décembre 2023](#) », Stat Info, janvier 2024.

Bilan annuel des entreprises

- Banque de France, « [Les entreprises en Bretagne : bilan 2023 et perspectives 2024](#) », Tendances régionales, Hors-série, février 2024.

Commerce extérieur

- Direction générale des douanes et droits directs, [Le chiffre du commerce extérieur - Bretagne](#).
- Insee, [Commerce extérieur](#), Tableau de bord de l'économie française.

Agriculture

- **Draaf Bretagne**, « [Bilan agricole 2023 - Les prix des produits agricoles et des intrants restent élevés](#) », Agreste Conjoncture n° 5, juin 2024.
- **Draaf Bretagne**, [Conjoncture agricole](#).
- **Insee**, [Agriculture](#), Tableau de bord de l'économie française.

Construction

- **Dreal Bretagne**, [La construction neuve en Bretagne \(Sitadel\)](#).
- **Insee**, [Construction](#), Tableau de bord de l'économie française.

Tourisme

- **Valaison G. (Insee)**, « [La clientèle non résidente confirme son retour](#) », Insee Focus n° 306, septembre 2023.
- **Gallic G., Mével A. (Insee)**, « [Été 2023 en Bretagne : une saison touristique dynamisée par la fréquentation des campings et le retour de la clientèle venant de l'étranger](#) », Insee Flash Bretagne n° 99, décembre 2023.
- **Insee**, « [L'essentiel sur... le tourisme](#) », Chiffres-clés.
- **Insee**, [Tourisme](#), Tableau de bord de l'économie française.

Transports

- **Dreal Bretagne**, [Statistiques transports](#).
- [Observatoire régional des transports de Bretagne \(ORTB\)](#).
- **Fontès-Rousseau C., Marguerite É, Lauzier P.**, « [Le transport aérien de voyageurs en Bretagne en 2022](#) », ORT Bretagne, novembre 2023.
- **Union des aéroports français**, « [Résultats d'activité des aéroports français 2023](#) », avril 2024.
- **Insee**, [Transports](#), Tableau de bord de l'économie française.

Transition énergétique

- **Eguienta J. (SDES), Phan C. (SDES)**, « [Chiffres clés des énergies renouvelables - Édition 2023](#) », Datalab, octobre 2023.
- **Dreal Bretagne**, [Focus sur l'éolien, le photovoltaïque et le biogaz en Bretagne](#).
- **Belkacem C. (Dreal Pays de la Loire), Rebours A. (Air Pays de la Loire)**, « [Énergie-climat - Une chute des consommations d'énergie mais une qualité de l'air dégradée en raison des épisodes de chaleurs exceptionnelles](#) », in « [Bilan économique 2022 - Pays de la Loire](#) », Insee Conjoncture Pays de la Loire n° 44, juin 2023.
- [Plateforme opendata réseaux énergies \(ODRÉ\)](#).

Bilan économique 2023

Insee Conjoncture Bretagne

n° 49

Juin 2024

En 2023, dans un contexte international instable et inflationniste, l'économie bretonne apparaît un peu moins dynamique qu'en 2022. La hausse du chiffre d'affaires des entreprises observée dans tous les grands secteurs est moins marquée en 2023. De même, l'activité mesurée par le nombre d'heures rémunérées progresse moins en 2023 que l'année précédente.

Pourtant, avec 16 300 emplois créés en un an, la Bretagne affiche la plus forte hausse de l'emploi salarié des régions métropolitaines. Le taux de chômage (6,1 % de la population active), bien qu'en légère hausse, reste à un niveau bas, bien inférieur au niveau national (7,5 %).

Par ailleurs, le déficit commercial de la région s'améliore grâce à une diminution des importations, les productions agricoles sont fortement valorisées, le secteur du tourisme reste dynamique grâce à une montée en gamme de l'offre d'hébergement et les immatriculations de véhicules repartent à la hausse. Enfin, la couverture énergétique de la Bretagne s'améliore et la production d'énergies renouvelables progresse nettement.

Mais la Bretagne doit aussi faire face à des indicateurs économiques moins favorables en 2023 : la création nette d'emplois salariés diminue par rapport à 2022 et le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 1,0 %, plus qu'en France. Le nombre de créations d'entreprises est en repli et celui des défaillances de nouveau en forte croissance. Enfin, la conjoncture est très dégradée dans la construction, avec une chute à la fois des autorisations de construction et des mises en chantier.

Retrouvez l'ouvrage ainsi que les données sur

www.insee.fr

 @InseeBretagne



ISSN 2416-9110
© Insee 2024

